

Région Auvergne-Rhône-Alpes  
Département d'Isère  
Commune de Creys-Mépieu (38 510)

# Dossier de Demande de Permis de Construire

Maître d'Ouvrage:  
SAS CENTRALES PV FRANCE



## PROJET DE CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE AU SOL DE CREYS- MALVILLE 2

PIÈCES COMPLÉMENTAIRES  
AVRIL 2024

Adresse de Correspondance :

EDF Renouvelables France  
Mme Marina CANTEAU  
Agence de Lyon,  
55 ter avenue René Cassin  
69 009 Lyon  
tel : 06 03 90 70 57  
mail : marina.canteaudemenezes@edf-re.fr

Adresse du Demandeur :

SAS CENTRALES PV FRANCE  
Chez EDF Renouvelables France  
43 Boulevard des Bouvets  
CS 90310  
92741 Nanterre



# Pièces constitutives du dossier de demande de permis de construire

<b>Pièces Administratives</b> .....	1
Cerfa .....	2 à 12
Délégation de pouvoir EDF Renouvelables France.....	13 à 14
Extrait K-BIS de EDF Renouvelables France.....	15
Extrait K-BIS SAS Centrales PV France.....	16
Tableaux récapitulatifs du foncier concerné par le projet et des caractéristiques des postes construits .....	17
<b>PC 1 - Plan de situation du terrain</b> .....	19
Localisation générale du projet.....	20
Vue aérienne .....	21
Plan cadastral du foncier concerné par le projet .....	22
<b>PC 2 - Plans de masse des constructions</b> .....	23
Plan de masse topographique - Etat Existant.....	24
Plan de masse général du projet - Etat Projeté .....	25
Plan de masse général du projet avec vue aérienne - Etat Projeté .....	26
Plan de masse des emprises du projet - tracé raccordement prévisionnel.....	27
Plan de masse des emprises du projet 1 - Etat Projeté .....	28
Plan de masse des emprises du projet 2 - Etat Projeté .....	29
Plan de masse des emprises du projet 3- Etat Projeté .....	30
Plan de masse des emprises du projet 4- Etat Projeté .....	31
Plan de masse des emprises du projet 5- Etat Projeté .....	32
<b>PC 3 – Plans en coupe du terrain et de la construction</b> .....	33
Plan de localisation des coupes AA',BB',CC' et DD' .....	34
Coupe AA' et BB'- Etat existant et état projeté .....	35
Coupe CC' et DD'- Etat existant et état projeté .....	36
Coupe d'une structure photovoltaïque.....	37
Coupes du poste de transformation .....	38
Coupes du poste de livraison .....	39
<b>PC 4 - Notice décrivant le terrain et présentant le projet</b> .....	41-44
<b>PC 5 - Plans des façades et des toitures</b> .....	45
Plan modèle d'une structure photovoltaïque 81 panneaux.....	46
Plan modèle d'une structure photovoltaïque 27 panneaux.....	47
Façades du poste de transformation.....	48
Façades du poste de livraison.....	49
Plan modèle de la citerne 90m3.....	50
<b>PC 6 - Documents graphiques permettant d'apprécier l'insertion du projet dans son environnement</b> .....	51
Plan de localisation des points de vues .....	52
Photomontage n°1 .....	53
Photomontage n°2 .....	54
Photomontage n°3 .....	55
<b>PC 7 - Photographies permettant de situer le terrain dans l'environnement proche</b> .....	57
Plan de localisation des points de vues photographiques .....	58
Point de vue n°3 .....	59
<b>PC 8 – Photographies permettant de situer le terrain dans le paysage lointain</b> .....	61
Plan de localisation des points de vue photographiques .....	62
Point de vue n°1 .....	63
Point de vue n°2 .....	64
<b>PC 11 - Étude d'impact (Voir document joint à la demande de permis de construire)</b> .....	65



Contenu

- Formulaire de demande de permis de construire
- Bordereau de dépôt des pièces jointes
- Délégation de pouvoir EDF  
Renouvelables France
- Extrait Kbis de EDF Renouvelables  
France
- Extrait Kbis de la SAS CENTRALES PV  
FRANCE
- Tableaux récapitulatifs du foncier  
concerné par le projet
- Tableau récapitulatif des  
caractéristiques du poste de  
livraison et du poste de transformation

## PIÈCES ADMINISTRATIVES

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX

**Demande de**  **Permis d'aménager comprenant ou non des constructions et/ou des démolitions**  
 **Permis de construire comprenant ou non des démolitions**

Ce document est émis par le ministère en charge de l'urbanisme.

**Pour les demandes de permis de construire de maisons individuelles et de leurs annexes, vous pouvez utiliser le formulaire spécifique cerfa n° 13406**

- i** Depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2022, vous pouvez déposer votre demande par voie dématérialisée selon les modalités définies par la commune compétente pour la recevoir.
- i** Depuis le 1<sup>er</sup> septembre 2022, de nouvelles modalités de gestion des taxes d'urbanisme sont applicables. Sauf cas particuliers, pour toute demande d'autorisation d'urbanisme déposée à compter de cette date, une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux, dans les 90 jours suivant l'achèvement de la construction (au sens de l'article 1406 du CGI), sur l'espace sécurisé du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) via le service « Gérer mes biens immobiliers ».

**Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur avec un lecteur pdf.**

**Vous devez utiliser ce formulaire si :**

- vous réalisez un aménagement (lotissement, camping, aire de stationnement, parc d'attraction, terrain de sports ou loisirs...).
- vous réalisez une nouvelle construction.
- vous effectuez des travaux sur une construction existante.
- votre projet comprend des démolitions.
- votre projet nécessite une autorisation d'exploitation commerciale.

Pour savoir précisément à quelle(s) formalité(s) est soumis votre projet, vous pouvez vous reporter à la notice explicative ou vous renseigner auprès de la mairie du lieu de votre projet ou vous rendre sur le service en ligne Assistance aux demandes d'autorisations d'urbanisme (AD'AU) disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr)

Cadre réservé à la mairie du lieu du projet				
PC ou PA	Dpt	Commune	Année	N° de dossier
<b>La présente déclaration a été reçue à la mairie</b>				
le				
Cachet de la mairie et signature du receveur				
<b>Dossier transmis :</b>				
<input type="checkbox"/> à l'Architecte des Bâtiments de France				
<input type="checkbox"/> au Directeur du Parc National				
<input type="checkbox"/> au Secrétariat de la Commission Départementale d'Aménagement Commercial				
<input type="checkbox"/> au Secrétariat de la Commission Nationale d'Aménagement Commercial				

## 1 Identité du demandeur<sup>[1]</sup>

**i** Le demandeur indiqué dans le cadre ci-dessous sera le titulaire de la future autorisation et le redevable des taxes d'urbanisme. Dans le cas de demandeurs multiples, chacun des demandeurs, à partir deuxième, doit remplir la fiche complémentaire « Autres demandeurs ». Les décisions prises par l'administration seront notifiées au demandeur indiqué ci-dessous. Une copie sera adressée aux autres demandeurs, qui seront co-titulaires de l'autorisation et solidairement responsables du paiement des taxes.

[1] Vous pouvez déposer une demande si vous êtes dans un des quatre cas suivants : vous êtes propriétaire du terrain ou mandataire du ou des propriétaires ; vous avez l'autorisation du ou des propriétaires ; vous êtes co-indivisaire du terrain en indivision ou son mandataire ; vous avez qualité pour bénéficier de l'expropriation du terrain pour cause d'utilité publique.

### 1.1 Vous êtes un particulier

Nom	Prénom
<b>Date et lieu de naissance :</b> Date : / /	
Commune :	
Département :	Pays :

### 1.2 Vous êtes une personne morale

Dénomination	Raison sociale
SAS CENTRALES PV FRANCE	
N° SIRET	Type de société (SA, SCI...)
8 4 0 2 9 4 0 7 8 0 0 0 1 8	
Représentant de la personne morale :	
Nom	Prénom
BOUKEBBOUS	Sofiane

## 2 Coordonnées du demandeur

**Adresse :** Numéro :43 Voie : Boulevard des Bouvets

Lieu-dit : EDF Renouvelables France

Localité : Nanterre CS

Code postal : 9 2 7 4 1 BP : Cedex :

**Téléphone :** Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique : [marina.canteaudemenezes@edf-re.fr](mailto:marina.canteaudemenezes@edf-re.fr)

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

J'accepte de recevoir à l'adresse électronique communiquée les réponses de l'administration et notamment par lettre recommandée électronique ou par un autre procédé électronique équivalent les documents habituellement notifiés par lettre recommandée avec accusé de réception. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

### 2Bis Identité et coordonnées d'une personne autre que le(s) demandeur(s)<sup>[2]</sup>

**i** Si vous souhaitez que les réponses de l'administration (autres que les décisions) soient adressées à une autre personne, veuillez préciser son nom et ses coordonnées.

**Pour un particulier :**

Nom	Prénom
<b>Pour une personne morale :</b>	
Dénomination	Raison sociale
EDF Renouvelables France	
N° SIRET	Type de société (SA, SCI...)
4 3 4 6 8 9 9 1 5 0 1 3 7 8	
Représentant de la personne morale :	
Nom	Prénom
CANTEAU de MENEZES	Marina

[2] J'ai pris bonne note que ces informations doivent être communiquées avec l'accord de la personne concernée. Elles feront l'objet d'un traitement de données dans le cadre de cette demande.

Adresse : Numéro : 55 Voie : ter avenue René Cassin

Lieu-dit : Chez EDF Renouvelables - France - Immeuble Newton office

Localité : Lyon

Code postal : 6 9 0 0 9 BP : Cedex :

Si cette personne habite à l'étranger :

Pays : Division territoriale :

Téléphone : 0 6 0 3 9 0 7 0 5 7 Indicatif pour le pays étranger :

Adresse électronique :

marina.canteaudemenezes@edf-re.fr

### 3 Le terrain

#### 3.1 Localisation du (ou des) terrain(s)

Les informations et plans (voir liste des pièces à joindre) que vous fournissez doivent permettre à l'administration de localiser précisément le (ou les) terrain(s) concerné(s) par votre projet.

Le terrain est constitué de l'ensemble des parcelles cadastrales d'un seul tenant appartenant à un même propriétaire<sup>[3]</sup>.

Adresse du (ou des) terrain(s)

Numéro : Voie :

Lieu-dit : LA PLAINE DES BRUYERES

Localité : CREYS-MEPIEU

Code postal :

Références cadastrales<sup>[4]</sup> :

Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez renseigner la fiche complémentaire page 14.

Préfixe : Section : Numéro : Superficie de la parcelle cadastrale (en m<sup>2</sup>) : p.14

#### 3.2 Situation juridique du terrain

Ces données, qui sont facultatives, peuvent toutefois vous permettre de faire valoir des droits à construire ou de bénéficier d'impositions plus favorables.

Êtes-vous titulaire d'un certificat d'urbanisme pour ce terrain ?  Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un lotissement ?  Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans une Zone d'Aménagement Concertée (Z.A.C.) ?  Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain fait-il partie d'un remembrement urbain (Association Foncière Urbain) ?  Oui  Non  Je ne sais pas

Le terrain est-il situé dans un périmètre ayant fait l'objet d'une convention de Projet Urbain Partenarial (P.U.P) ?  Oui  Non  Je ne sais pas

Le projet est-il situé dans le périmètre d'une Opération d'Intérêt National (O.I.N) ?  Oui  Non  Je ne sais pas

Si votre terrain est concerné par l'un des cas ci-dessus, veuillez préciser, si vous les connaissez, les dates

de décision ou d'autorisation, les numéros et les dénominations :

[3] Si votre projet d'aménagement est situé dans le périmètre d'une opération de revitalisation du territoire et prévu par un contrat de projet partenarial d'aménagement (PPA), la contiguïté des parcelles n'est pas requise dans le cadre d'une demande de permis d'aménager.

[4] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

### 4 À remplir pour une demande concernant un projet d'aménagement

Si votre projet ne comporte pas d'aménagements, reportez-vous directement au cadre 5 (projet de construction).

#### 4.1 Nature des travaux, installations ou aménagements envisagés quel que soit le secteur de la commune

Cochez la ou les cases correspondantes.

- Lotissement
- Remembrement réalisé par une association foncière urbaine libre
- Terrain de camping
- Parc résidentiel de loisirs ou village de vacances
- Aménagement d'un terrain pour la pratique de sports ou de loisirs motorisés
- Aménagement d'un parc d'attraction ou d'une aire de jeux et de sports
- Aménagement d'un golf
- Aménagement d'un terrain pour au moins 2 résidences démontables, créant une surface de plancher totale supérieure à 40 m<sup>2</sup>, constituant l'habitat permanent de leurs utilisateurs
- Aménagement d'une aire d'accueil ou d'un terrain familial des gens du voyage recevant plus de deux résidences mobiles
- Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs
- Contenance (nombre d'unités) : \_\_\_\_\_
- Travaux d'affouillements ou d'exhaussements du sol :
- Superficie en m<sup>2</sup> : \_\_\_\_\_
- Profondeur en m (pour les affouillements) : \_\_\_\_\_
- Hauteur en m (pour les exhaussements) : \_\_\_\_\_

#### Dans les secteurs protégés

Aménagement situé dans un espace remarquable ou milieu du littoral identifié dans un document d'urbanisme comme devant être protégé<sup>[5]</sup> :

- Chemin piétonnier ou objet mobilier destiné à l'accueil ou à l'information du public, lorsqu'ils sont nécessaires à la gestion ou à l'ouverture au public de ces espaces ou milieux
- Aménagement nécessaire à l'exercice des activités agricoles, de pêche et de culture marine ou lacustres, conchylicoles, pastorales et forestières

Aménagement situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou dans les abords des monuments historiques<sup>[5]</sup> :

- Création d'une voie
- Travaux ayant pour effet de modifier les caractéristiques d'une voie existante
- Création d'un espace public

Aménagement situé dans un site classé ou une réserve naturelle<sup>[5]</sup> :

- Création d'un espace public

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Superficie du (ou des) terrain(s) à aménager (en m<sup>2</sup>) : \_\_\_\_\_

[5] En cas de besoin, vous pouvez vous renseigner auprès de la mairie.

Si les travaux sont réalisés par tranches, veuillez en préciser le nombre et leur contenu :

#### 4.2 À remplir pour une demande concernant un lotissement

Nombre maximum de lots projetés :  Surface de plancher maximale envisagée (en m<sup>2</sup>) :

**Comment la constructibilité globale sera-t-elle répartie ?**

- Par application du coefficient d'occupation du sol (COS) à chaque lot
- Conformément aux plans ou tableaux joints à la présente demande
- La constructibilité sera déterminée à la vente (ou à la location) de chaque lot. Dans ce cas, le lotisseur devra fournir un certificat aux constructeurs.

Le projet fait-il l'objet d'une demande de travaux de finition différés ?  Oui  Non

Si oui, quelle garantie sera utilisée ?

- Consignation en compte bloqué ou  Garantie financière d'achèvement des travaux

Le projet fait-il l'objet d'une demande de vente ou location de lots par anticipation ?  Oui  Non

#### 4.3 À remplir pour l'aménagement d'un camping ou d'un autre terrain aménagé en vue de l'hébergement touristique

Nombre maximum d'emplacements réservés aux tentes, caravanes ou résidences mobiles de loisirs :

Nombre maximal de personnes accueillies :

**Implantation d'habitations légères de loisirs (HLL)**

Nombre d'emplacements réservés aux HLL :

Surface de plancher prévue, réservée aux HLL (m<sup>2</sup>) :

Lorsque le terrain est destiné à une exploitation saisonnière, veuillez préciser la (ou les) période(s) d'exploitation :

Agrandissement ou réaménagement d'une structure existante ?  Oui  Non

Si oui, joindre un plan indiquant l'état actuel et les aménagements

## 5 À remplir pour une demande comprenant un projet de construction

### 5.1 Architecte

Vous avez eu recours à un architecte<sup>[6]</sup> : Oui  Non

Si oui, vous devez compléter les informations ci-dessous :

**Pour un architecte personne physique :**

Nom de l'architecte :  Prénom :

**Pour un architecte personne morale :**

Dénomination :  Raison sociale :

I'M IN ARCHITECTURE

N° SIRET :  Type de société (SA, SCI...) :

5 3 3 8 6 3 9 4 0 0 0 0 5 2 SAS

Représentant de la personne morale :

Nom :  Prénom :

RAES Vincent

Numéro :  Voie :

2 rue d'Auteuil

Lieu-dit :

Localité :

Paris

Code postal :  BP :  Cedex :

7 5 0 1 6

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes<sup>[7]</sup> :

S14812PC000372377

Conseil régional de l'ordre :

Ile de France

Téléphone :  ou Télécopie :  ou

0 1 4 2 0 8 9 6 2 0

Adresse électronique :

im.in.archi@gmx.com

Si vous n'avez pas eu recours à un architecte, veuillez cocher la case ci-dessous<sup>[8]</sup> :

- Je déclare sur l'honneur que mon projet entre dans l'une des situations pour lesquelles le recours à l'architecte n'est pas obligatoire.

### 5.2 Nature du projet envisagé

- Nouvelle construction  Travaux sur construction existante
- Le terrain doit être divisé en propriété ou en jouissance avant l'achèvement de la (ou des) construction(s)

[6] Lorsque le recours à l'architecte est obligatoire pour établir le projet architectural faisant l'objet de la demande, celui-ci doit comporter la signature de tous les architectes qui ont contribué à son élaboration (loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture).

[7] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes.

[8] Vous pouvez vous dispenser du recours à un architecte si vous êtes un particulier ou une exploitation agricole à responsabilité limitée à associé unique et que vous déclarez vouloir édifier ou modifier pour vous-même :

- Une construction à usage autre qu'agricole qui n'excède pas 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- Une extension de construction à usage autre qu'agricole si cette extension n'a pas pour effet de porter l'ensemble après travaux au-delà de 150 m<sup>2</sup> de surface de plancher ;
- Une construction à usage agricole dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 800 m<sup>2</sup> ;
- Des serres de production dont le pied-droit a une hauteur inférieure à 4 mètres et dont la surface de plancher et l'emprise au sol n'excèdent pas 2000 m<sup>2</sup>.

Courte description de votre projet ou de vos travaux :

Le projet concerne la réalisation d'une centrale photovoltaïque au sol sur structures fixes inclinées à 15° et orientées vers le sud et d'une hauteur de 3,00m. Il se situe sur la commune de Creys-Mépieu sur une emprise clôturée totale d'environ 8,9 Ha. En plus des structures supportant les modules, le projet comprend deux postes de transformation, un poste combiné au PDL et trois citernes.

Les équipements installés ont les caractéristiques suivantes :

- 1 poste de livraison combiné avec un PTR d'une surface de 25.20m<sup>2</sup> et d'une hauteur de 2.90m en bardage bois
- 2 postes de transformation d'une surface de 28.5m<sup>2</sup> et d'une hauteur de 3.50m de teinte gris RAL 7004
- 3 citernes de 90 m<sup>3</sup>

Si votre projet nécessite une puissance électrique supérieure à 12 kVA monophasé (ou 36 kVA triphasé),

indiquez la puissance électrique nécessaire à votre projet : \_\_\_\_\_

Si votre projet est un ouvrage de production d'électricité à partir de l'énergie solaire installé sur le sol, indiquez sa

puissance crête 11222 kW et la destination principale de l'énergie produite : \_\_\_\_\_

### 5.3 Informations complémentaires

• Nombre total de logements créés :    dont individuels :    dont collectifs :

• Répartition du nombre total de logements créés par type de financement :

Logement Locatif Social    Accession Sociale (hors prêt à taux zéro)    Prêt à taux zéro

Autres financements :

• Mode d'utilisation principale des logements :

Occupation personnelle (particulier) ou en compte propre (personne morale)  Vente  Location

S'il s'agit d'une occupation personnelle, veuillez préciser :

Résidence principale  Résidence secondaire

Si le projet porte sur une annexe à l'habitation, veuillez préciser :

Piscine  Garage  Véranda  Abri de jardin

Autres annexes à l'habitation : \_\_\_\_\_

Si le projet est un foyer ou une résidence, à quel titre :

Résidence pour personnes âgées  Résidence pour étudiants  Résidence de tourisme

Résidence hôtelière à vocation sociale  Résidence sociale  Résidence pour personnes handicapées

Autres, précisez : \_\_\_\_\_

• Nombre de chambres créées en foyer ou dans un hébergement d'un autre type :

• Répartition du nombre de logements créés selon le nombre de pièces : 1 pièce    2 pièces

3 pièces    4 pièces    5 pièces    6 pièces et plus

• Le nombre de niveaux du bâtiment le plus élevé : au-dessus du sol    et au-dessous du sol

• Indiquez si vos travaux comprennent notamment :

Extension  Surélévation  Création de niveaux supplémentaires

• Information sur la destination des constructions futures en cas de réalisation au bénéfice d'un service public ou d'intérêt collectif :

Transport  Enseignement et recherche  Action sociale  
 Ouvrage spécial  Santé  Culture et loisir

### 5.4 Construction périodiquement démontée et ré-installée

Période(s) de l'année durant laquelle (lesquelles) la construction doit être démontée :

\_\_\_\_\_

### 5.5 Destination des constructions et tableau des surfaces

*i* Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par un plan local d'urbanisme ou un document en tenant lieu appliquant l'article R.123-9 du code de l'urbanisme dans sa rédaction antérieure au 1<sup>er</sup> janvier 2016.

Surfaces de plancher<sup>[9]</sup> en m<sup>2</sup> (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>[10]</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>[11]</sup> (C)	Surface supprimée <sup>[12]</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>[11]</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Habitation						
Hébergement hôtelier						
Bureaux						
Commerce						
Artisanat <sup>[13]</sup>						
Industrie						
Exploitation agricole ou forestière						
Entrepôt						
Service public ou d'intérêt collectif		82.2				82.2
<b>Surfaces totales (m<sup>2</sup>)</b>		<b>82.2</b>				<b>82.2</b>

[9] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur [www.service-public.fr](http://www.service-public.fr).

[10] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[11] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des neuf destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de bureaux en hôtel ou la transformation d'une habitation en commerce.

[12] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

[13] L'activité d'artisan est définie par la loi n° 96-603 du 5 juillet 1996 dans ses articles 19 et suivants, « activités professionnelles indépendantes de production, de transformation, de réparation, ou prestation de service relevant de l'artisanat et figurant sur une liste annexée au décret N° 98-247 du 2 avril 1998 ».

## 7 Participation pour voirie et réseaux

**i** Si votre projet se situe sur un terrain soumis à la participation pour voirie et réseaux (PVR), indiquez les coordonnées du propriétaire ou celles du bénéficiaire de la promesse de vente, s'il est différent du demandeur.

### 7.1 Pour un particulier

Nom  Prénom

### 7.2 Pour une personne morale

Dénomination  Raison sociale

N° SIRET  Type de société (SA, SCI...)

Représentant de la personne morale :

Nom  Prénom

Adresse : Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :  BP :  Cedex :

Adresse électronique :

@

Si le demandeur habite à l'étranger :

Pays :  Division territoriale :

## 8 Informations pour l'application d'une législation connexe

**Indiquez si votre projet :**

- porte sur une installation, un ouvrage, des travaux ou une activité (IOTA) soumis à déclaration Loi sur l'eau en application des articles L. 214-1 et suivants du code de l'environnement
- porte sur des travaux soumis à autorisation environnementale en application du L.181-1 du code de l'environnement
- fait l'objet d'une dérogation au titre du L.411-2 4° du code de l'environnement (dérogation espèces protégées)
- porte sur une installation classée soumise à enregistrement en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement
- déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent

**i** Si votre projet conduit à porter atteinte à une allée d'arbres ou un à alignement d'arbres bordant une voie ouverte à la circulation publique au sens de l'article L. 350-3 du code de l'environnement, une autorisation doit être obtenue ou une déclaration réalisée en application de cet article.

**Indiquez si votre projet se situe dans les périmètres de protection suivants :**

**i** Informations complémentaires

- se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable
- se situe dans les abords d'un monument historique
- porte sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques

- au titre de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation
- relève de l'article L.632-2-1 du code du patrimoine (avis simple de l'architecte des Bâtiments de France pour les antennes-relais et les opérations liées au traitement de l'habitat indigne)
- a déjà fait l'objet d'une demande d'autorisation ou d'une déclaration au titre d'une autre législation que celle du code de l'urbanisme
- est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie

Précisez laquelle :

## 9 Engagement du (ou des) demandeurs

J'atteste avoir qualité pour demander la présente autorisation.

Je certifie exacts les renseignements fournis.

Je suis informé(e) qu'une déclaration devra être effectuée auprès des services fiscaux dans les 90 jours suivant l'achèvement des travaux (au sens de l'article 1406 du CGI) pour le calcul des impôts directs locaux et des taxes d'urbanisme, sur l'espace sécurisé du site [www.impots.gouv.fr](http://www.impots.gouv.fr) via le service « Gérer mes biens immobiliers ». Le demandeur, et le cas échéant l'architecte, ont connaissance des règles générales de construction prévues par le code de la construction et de l'habitation.

À

Fait le

Signature du (des) demandeur(s)

### **A** Dans le cadre d'une saisine par voie papier

Votre demande doit être établie en quatre exemplaires et doit être déposée à la mairie du lieu du projet. Vous devrez produire :

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou se voit appliquer une autre protection au titre des monuments historiques ;
- un exemplaire supplémentaire, si votre projet se situe dans un site classé, un site inscrit ou une réserve naturelle ;

- un exemplaire supplémentaire, si votre projet fait l'objet d'une demande de dérogation auprès de la commission régionale du patrimoine et de l'architecture ;
- deux exemplaires supplémentaires, si votre projet se situe dans un cœur de parc national ;
- deux exemplaires supplémentaires dont un sur support dématérialisé, si votre projet est soumis à autorisation d'exploitation commerciale.

### 5.6 Destination, sous-destination des constructions et tableau des surfaces

**i** Uniquement à remplir si votre projet de construction est situé dans une commune couverte par le règlement national d'urbanisme, une carte communale ou dans une commune non visée à la rubrique 5.5.

Surface de plancher en m<sup>2</sup> <sup>[14]</sup> (article R.111-22 du code de l'urbanisme)

Destinations (article R.151-27 du code de l'urbanisme)	Sous-destinations (article R.151-28 du code de l'urbanisme)	Surface existante avant travaux (A)	Surface créée <sup>[15]</sup> (B)	Surface créée par changement de destination <sup>[16]</sup> ou de sous-destination <sup>[17]</sup> (C)	Surface supprimée <sup>[18]</sup> (D)	Surface supprimée par changement de destination <sup>[16]</sup> ou de sous-destination <sup>[17]</sup> (E)	Surface totale = (A) + (B) + (C) - (D) - (E)
Exploitation agricole et forestière	Exploitation agricole						
	Exploitation forestière						
Habitation	Logement						
	Hébergement						
Commerce et activités de service	Artisanat et commerce de détail						
	Restauration						
	Commerce de gros						
	Activités de services où s'effectue l'accueil d'une clientèle						
	Cinéma						
	Hôtels						
	Autres hébergements touristiques						
Équipement d'intérêt collectif et services publics	Locaux et bureaux accueillant du public des administrations publiques et assimilés						
	Locaux techniques et industriels des administrations publiques et assimilés						
	Établissements d'enseignement, de santé et d'action sociale						
	Salles d'art et de spectacles						
	Équipements sportifs						
	Lieux de culte						
	Autres équipements recevant du public						
Autres activités des secteurs primaire, secondaire ou tertiaire	Industrie						
	Entrepôt						
	Bureau						
	Centre de congrès et d'exposition						
	Cuisine dédiée à la vente en ligne						
<b>Surfaces totales (en m<sup>2</sup>)</b>							

[14] Vous pouvez vous aider de la fiche d'aide pour le calcul des surfaces disponible sur [www.service.public.fr](http://www.service.public.fr).

[15] Il peut s'agir soit d'une surface nouvelle construite à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local non constitutif de surface de plancher (ex : transformation du garage d'une habitation en chambre).

[16] Le changement de destination consiste à transformer une surface existante de l'une des cinq destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces destinations. Par exemple : la transformation de surfaces de commerces et activités de service en habitation.

[17] Le changement de sous-destination consiste à transformer une surface existante de l'une des vingt sous-destinations mentionnées dans le tableau vers une autre de ces sous-destinations. Par exemple : la transformation de surfaces d'entrepôt en bureau ou en salle d'art et de spectacles.

[18] Il peut s'agir soit d'une surface démolie à l'occasion des travaux, soit d'une surface résultant de la transformation d'un local constitutif de surface de plancher (ex : transformation d'un commerce en local technique dans un immeuble commercial).

### 5.7 Stationnement

#### Nombre de places de stationnement

Avant réalisation du projet :  Après réalisation du projet :

#### Places de stationnement affectées au projet, aménagées ou réservées en dehors du terrain sur lequel est situé le projet

Adresse 1 des aires de stationnement :

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Adresse 2 des aires de stationnement :

Numéro :  Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal :

Nombre de places :

Surface totale affectée au stationnement :  m<sup>2</sup>, dont surface bâtie :  m<sup>2</sup>

Pour les commerces et cinémas :

Emprise au sol des surfaces, bâties ou non, affectées au stationnement (m<sup>2</sup>) :

### 6 À remplir lorsque le projet nécessite des démolitions

**i** Tous les travaux de démolition ne sont pas soumis à permis. Il vous appartient de vous renseigner auprès de la mairie afin de savoir si votre projet de démolition nécessite une autorisation. Vous pouvez également demander un permis de démolir distinct de la présente demande.

Date(s) approximative(s) à laquelle le ou les bâtiments dont la démolition est envisagée ont été construits :

Démolition totale  Démolition partielle

En cas de démolition partielle, veuillez décrire les travaux qui seront, le cas échéant, effectués sur les constructions restantes :

Nombre de logements démolis :

## 10 Pour un permis d'aménager portant sur un lotissement

- En application de l'article L. 441-4 du code de l'urbanisme, je certifie avoir fait appel aux compétences nécessaires en matière d'architecture, d'urbanisme et de paysage pour l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.
- Si la surface du terrain à aménager est supérieure à 2500 m<sup>2</sup>, je certifie qu'un architecte au sens de l'article 9 de la loi n° 77-2 du 3 janvier 1977 sur l'architecture, ou qu'un paysagiste-concepteur au sens de l'article 174 de la loi n° 2016-1087 du 8 août 2016 pour la reconquête de la biodiversité, de la nature et des paysages, a participé à l'établissement du projet architectural, paysager et environnemental.

### Information à remplir sur le professionnel sollicité :

- architecte     paysagiste-concepteur

#### Pour un architecte personne physique :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

#### Pour un architecte personne morale :

Dénomination : \_\_\_\_\_ Raison sociale : \_\_\_\_\_

N° SIRET : \_\_\_\_\_ Type de société (SA, SCI...): \_\_\_\_\_

Représentant de la personne morale :

Nom : \_\_\_\_\_ Prénom : \_\_\_\_\_

Numéro : \_\_\_\_\_ Voie : \_\_\_\_\_

Lieu-dit : \_\_\_\_\_

Localité : \_\_\_\_\_

Code postal : \_\_\_\_\_ BP : \_\_\_\_\_ Cedex : \_\_\_\_\_

Téléphone : \_\_\_\_\_

Adresse électronique : \_\_\_\_\_@\_\_\_\_\_

#### Pour les architectes uniquement :

N° de récépissé de déclaration à l'ordre des architectes<sup>[19]</sup> : \_\_\_\_\_

Conseil régional de l'ordre de : \_\_\_\_\_

[19] Le numéro de récépissé est transmis par l'architecte auteur du projet architectural lorsque celui-ci est soumis à la formalité de déclaration à l'ordre des architectes. Les six premiers caractères correspondent au numéro d'inscription à l'ordre des architectes.

## Références cadastrales : fiche complémentaire

*i* Si votre projet porte sur plusieurs parcelles cadastrales, veuillez indiquer pour chaque parcelle cadastrale sa superficie ainsi que la superficie totale du terrain.

Préfixe : 0 0 0	Section : 0 A	Numéro : 0 5 7 1	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : 468710
Préfixe : 0 0 0	Section : 0 A	Numéro : 0 5 7 5	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : 425877
Préfixe : 2 2 7	Section : 0 A	Numéro : 0 2 5 0	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : 380555
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : _____
Préfixe : _____	Section : _____	Numéro : _____	Superficie de la parcelle cadastrale (en m <sup>2</sup> ) : _____

Superficie totale du terrain (en m<sup>2</sup>) : 1275142

## Traitements des données à caractère personnel

Conformément au Règlement (UE) 2016/679 relatif à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel et à la libre circulation des données et à la loi

n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés modifiée, vous disposez d'un droit d'accès et de rectification.

### 1 Traitement des données à des fins d'instruction de la demande d'autorisation

Le responsable de traitement est la commune de dépôt de votre dossier. Les données recueillies seront transmises aux services compétents pour l'instruction de votre demande. Pour toute information, question ou exercice de vos droits portant sur la collecte et le traitement de vos données à des fins d'instruction,

veuillez prendre contact avec la mairie du lieu de dépôt de votre dossier.  
Dans le cas où votre demande relèverait de la compétence de l'État, vous pouvez exercer vos droits auprès du délégué à la protection des données (DPD) du ministère en charge de l'urbanisme.

### 2 Traitements à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques

Vos données à caractère personnel sont traitées automatiquement par le Service des données et études statistiques (SDES), service statistique ministériel de l'énergie, du logement, du transport et de l'environnement rattaché au Ministère chargé de l'urbanisme, à des fins de mise en œuvre et de suivi des politiques publiques basées sur la construction neuve et de statistiques sur le fondement des articles R. 423-75 à R. 423-79 du code de l'urbanisme.

Pour toute information complémentaire, vous devez vous reporter à l'arrêté du 16 mars 2021 relatif au traitement automatisé des données d'urbanisme énumérées à l'article R. 423-76 du code de l'urbanisme dénommé « SITADEL » au ministère chargé de l'urbanisme, présent sur le site Légifrance à l'adresse suivante\* [🔗](#).

Concernant SITADEL, vous pouvez exercer vos droits d'accès et de rectification auprès du délégué à la protection des données (DPD) du MTE et du MCTRCT :

• à l'adresse suivante :

[rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr](mailto:rgpd.bacs.sdes.cgdd@developpement-durable.gouv.fr) ou [dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr](mailto:dpd.daj.sg@developpement-durable.gouv.fr)

Attention, si votre question concerne le traitement de vos données à des fins d'instruction, veuillez vous reporter au 1).

Si vous estimez que vos droits ne sont pas respectés, vous pouvez faire une réclamation auprès de la Commission Nationale Informatique et Libertés (CNIL), à partir de son formulaire de contact <https://www.cnil.fr/fr/plaintes>.



## Bordereau de dépôt des pièces jointes à une demande de permis de construire

**i** Cochez les cases correspondant aux pièces jointes à votre demande et reportez le numéro correspondant sur la pièce jointe.

Pour toute précision sur le contenu exact des pièces à joindre à votre demande, vous pouvez vous référer à la liste détaillée qui vous a été fournie avec le formulaire de demande et vous renseigner auprès de la mairie ou du service départemental de l'État chargé de l'urbanisme.

**Cette liste est exhaustive et aucune autre pièce ne peut vous être demandée.**

Dans le cadre d'une saisine par voie papier, vous devez fournir quatre dossiers complets constitués chacun d'un exemplaire du formulaire de demande accompagné des pièces nécessaires à l'instruction de votre permis, parmi celles énumérées

ci-dessous [Art. R.423-2 b) du code de l'urbanisme]. Des exemplaires supplémentaires du dossier complet sont parfois nécessaires si vos travaux sont situés dans un secteur protégé (monument historique, site, réserve naturelle, parc national...)<sup>[20]</sup> ou si des travaux de surélévation d'une construction achevée depuis plus de 2 ans font l'objet d'une demande de dérogation à des règles de construction [Art. L.112-13 du code de la construction et de l'habitation].

Cinq exemplaires supplémentaires des pièces PC1, PC2 et PC3, en plus de ceux fournis dans chaque dossier, sont demandés afin d'être envoyés à d'autres services pour consultation et avis [Art. A. 431-9 du code de l'urbanisme].

### 1 Pièces obligatoires pour tous les dossiers

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<input checked="" type="checkbox"/> PC1. <b>Un plan de situation</b> du terrain [Art. R. 431-7 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC2. <b>Un plan de masse</b> des constructions à édifier ou à modifier [Art. R. 431-9 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC3. <b>Un plan en coupe</b> du terrain et de la construction [Article R. 431-10 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier + 5 exemplaires supplémentaires
<input checked="" type="checkbox"/> PC4. <b>Une notice</b> décrivant le terrain et présentant le projet [Art. R. 431-8 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC5. <b>Un plan des façades et des toitures</b> [Art. R. 431-10 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC6. <b>Un document graphique</b> permettant d'apprécier l'insertion du projet de construction dans son environnement [Art. R. 431-10 c) du code de l'urbanisme] <sup>[21]</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC7. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans l'environnement proche [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>[21]</sup>	1 exemplaire par dossier
<input checked="" type="checkbox"/> PC8. <b>Une photographie</b> permettant de situer le terrain dans le paysage lointain [Art. R. 431-10 d) du code de l'urbanisme] <sup>[21]</sup>	1 exemplaire par dossier

[20] Se renseigner auprès de la mairie.

[21] Cette pièce n'est pas exigée si votre projet se situe dans un périmètre ayant fait l'objet d'un permis d'aménager.

\* <https://www.legifrance.gouv.fr/jorf/id/JORFTEXT000043279929>

## 2 Pièces à joindre selon la nature et/ou la situation du projet

Pièce	Nombre d'exemplaires à fournir uniquement dans le cadre d'une saisine par voie papier
<b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou à l'intérieur d'un immeuble inscrit au titre des monuments historiques :</b>	
<input type="checkbox"/> PC9. <b>Un document graphique</b> faisant apparaître l'état initial et l'état futur de chacune des parties du bâtiment faisant l'objet des travaux. [Art. R. 431-11 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe sur le domaine public ou en surplomb du domaine public :</b>	
<input type="checkbox"/> PC10. <b>L'accord du gestionnaire</b> du domaine pour engager la procédure d'autorisation d'occupation temporaire du domaine public [Art. R. 431-13 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur des travaux nécessaires à la réalisation d'une opération de restauration immobilière ou sur un immeuble inscrit au titre des monuments historiques, sur un immeuble situé dans le périmètre d'un site patrimonial remarquable ou abords des monuments historiques ou dans un cœur de parc national :</b>	
<input type="checkbox"/> PC10-1. <b>Une notice complémentaire</b> indiquant les matériaux utilisés et les modalités d'exécution des travaux [Art. R. 431-14 et R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe dans un coeur de parc national :</b>	
<input type="checkbox"/> PC10 -2. <b>Le dossier</b> prévu au II de l'article R. 331-19 du code de l'environnement [Art. R. 431-14-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est soumis à l'obligation de réaliser une étude d'impact :</b>	
<input checked="" type="checkbox"/> PC11. <b>L'étude d'impact</b> ou la décision de dispense d'une telle étude [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC11-1. <b>L'étude d'impact</b> actualisée ainsi que les avis de l'autorité environnementale, des collectivités territoriales et leurs groupements intéressés par le projet [Art. R. 431-16 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet doit faire l'objet d'une évaluation de ses incidences sur un site Natura 2000 en application de l'article L. 414-4 du code de l'environnement :</b>	
<input type="checkbox"/> PC11-2. <b>Le dossier d'évaluation des incidences</b> prévu à l'Art. R. 414-23 du code de l'environnement ou l'étude d'impact en tenant lieu [Art. R. 431-16 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est accompagné de la réalisation ou de la réhabilitation d'une installation d'assainissement non collectif:</b>	
<input type="checkbox"/> PC11-3. <b>L'attestation de conformité</b> du projet d'installation [Art. R. 431-16 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est tenu de respecter les règles parasismiques et paracycloniques :</b>	
<input type="checkbox"/> PC12. <b>L'attestation</b> d'un contrôleur technique [Art. R. 431-16 e) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe dans une zone où un plan de prévention des risques impose la réalisation d'une étude :</b>	
<input type="checkbox"/> PC13. <b>L'attestation</b> de l'architecte ou de l'expert certifiant que l'étude a été réalisée et que le projet la prend en compte [Art. R. 431-16 f) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet nécessite un agrément :</b>	
<input type="checkbox"/> PC14. <b>La copie de l'agrément</b> [Art. R. 431-16 g) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe en commune littorale dans un espace remarquable ou dans un milieu à préserver :</b>	
<input type="checkbox"/> PC15. <b>Une notice</b> précisant l'activité économique qui doit être exercée dans le bâtiment [Art. R. 431-16 h) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet nécessite une étude de sécurité publique :</b>	
<input type="checkbox"/> PC16. <b>L'étude de sécurité</b> [Art. R. 431-16 i) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<b>Si votre projet est tenu de respecter la réglementation thermique ou la réglementation environnementale :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 16-1. <b>Le formulaire</b> attestant la prise en compte de la réglementation thermique et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie, prévu par les articles R. 122-22 et R. 122-23 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-16 j) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>OU</b>	
<input type="checkbox"/> PC 16-1-1. <b>Le formulaire</b> attestant la prise en compte des exigences de performance énergétique et environnementale et, le cas échéant, la réalisation de l'étude de faisabilité relative aux approvisionnements en énergie en application de l'article R. 122-24-1 et R. 122-24-2 du code de la construction et de l'habitation [Art. R.431-16 j) du code de l'urbanisme]	
<b>Si votre projet est situé à proximité d'une canalisation de transport dans une zone de dangers :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 16-2. <b>L'analyse</b> de compatibilité du projet avec la canalisation du point de vue de la sécurité des personnes, prévue à l'art. R. 555-31 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 k) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur la construction d'un bâtiment comportant un lieu sécurisé auquel ont accès les véhicules de transport de fonds en vue de leur chargement ou déchargement :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 16-3. <b>Le récépissé</b> de transmission du dossier à la commission départementale de la sécurité des transports de fonds [Art. R. 431-16 l) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet fait l'objet d'une concertation :</b>	
<input type="checkbox"/> PC16-4. <b>Le bilan de la concertation et le document conclusif</b> [Art. R. 431-16 m) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe sur un terrain ayant accueilli une installation classée mise à l'arrêt définitif et régulièrement réhabilitée pour permettre l'usage défini dans les conditions prévues aux articles L. 512-6-1, L. 512-7-6 et L. 512-12-1 du code de l'environnement, et lorsqu'un usage différent est envisagé:</b>	
<input type="checkbox"/> PC 16-5. <b>Une attestation</b> établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R. 431-16 n) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe dans un secteur d'information sur les sols, et si la construction projetée n'est pas dans le périmètre d'un lotissement autorisé ayant déjà fait l'objet d'une demande comportant une attestation garantissant la réalisation d'une étude des sols :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 16-6. <b>Une attestation</b> établie par un bureau d'études certifié dans le domaine des sites et sols pollués, ou équivalent, garantissant que les mesures de gestion de la pollution au regard du nouvel usage du terrain projeté ont été prise en compte dans la conception du projet. [Art. R.431-16 o) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet déroge à certaines règles de construction et met en œuvre une solution d'effet équivalent :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 16-7. <b>L'attestation</b> montrant le caractère équivalent des résultats obtenus par les moyens mis en œuvre, ainsi que leur caractère innovant [Art. 5 de l'ordonnance n° 2018-937 du 30 octobre 2018 visant à faciliter la réalisation de projets de construction et à favoriser l'innovation]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur des constructions situées dans un emplacement réservé à la réalisation d'un programme de logements par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu [Art. L. 151-41 4° du code de l'urbanisme] ou dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu dans lesquels, en cas de réalisation d'un programme de logement, une partie de ce programme doit être affectée à des catégories de logements locatifs sociaux [Art. L. 151-15 du code de l'urbanisme] :</b>	
<input type="checkbox"/> PC17. <b>Un tableau</b> indiquant la surface de plancher des logements créés correspondant aux catégories de logements dont la construction sur le terrain est imposée par le plan local d'urbanisme ou le document d'urbanisme en tenant lieu [Art. R. 431-16-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<b>Si votre projet porte sur des constructions situées dans un secteur délimité par le plan local d'urbanisme ou le document en tenant lieu dans lequel les programmes de logements doivent comporter une proportion de logements d'une taille minimale [Art. L. 151-14 du code de l'urbanisme] :</b>	
<input type="checkbox"/> PC17-1. <b>Un tableau</b> indiquant la proportion de logements de la taille minimale imposée par le plan local d'urbanisme ou par le document en tenant lieu [Art. R. 431-16-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur la construction d'un immeuble collectif de plus de douze logements ou de plus de 800 m<sup>2</sup> de surface de plancher, située dans une commune faisant l'objet d'un arrêté de carence en logements sociaux, et en l'absence de dérogation préfectorale :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 17-2 <b>Un tableau</b> indiquant le nombre de logements familiaux et la part de ces logements familiaux correspondant à des logements locatifs sociaux définis à l'article L. 302-5 du code de la construction et de l'habitation hors logements financés avec un prêt locatif social [Art. R. 431-16-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si vous demandez un dépassement de COS (coefficient d'occupation des sols) en cas de POS ou une majoration du volume constructible en cas de PLU, justifié par la construction de logements sociaux :</b>	
<input type="checkbox"/> PC18. <b>La délimitation</b> de cette partie des constructions [Art. R. 431-17 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC19. <b>La mention de la surface</b> de plancher correspondante [Art. R. 431-17 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC20. <b>L'estimation sommaire</b> du coût foncier qui lui sera imputé [Art. R. 431-17 c) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC21. Dans les communes de la métropole, <b>l'engagement du demandeur</b> de conclure la convention prévue au 3° de l'article L.831-1 du code de la construction et de l'habitation. [Art. R. 431-17 d) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si vous demandez une dérogation aux règles de gabarit en cas de PLU en justifiant que vous faites preuve d'exemplarité énergétique ou environnementale :</b>	
<input type="checkbox"/> PC22. <b>Un document</b> prévu aux articles R. 171-1 à R. 171-5 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité énergétique ou d'exemplarité environnementale ou est à énergie positive selon les critères définis par ces dispositions [Art. R. 431-18 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC23. <b>Un document</b> par lequel le demandeur s'engage à installer des dispositifs conformes aux dispositions de l'arrêté prévu au 2° de l'article R. 111-23 [Art. R. 431-18-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet nécessite un défrichement :</b>	
<input type="checkbox"/> PC24. <b>La copie de la lettre du préfet</b> qui vous fait savoir que votre demande d'autorisation de défrichement est complète, si le défrichement est ou non soumis à reconnaissance de la situation et de l'état des terrains et si la demande doit ou non faire l'objet d'une enquête publique [Art. R. 431-19 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur une installation classée pour la protection de l'environnement :</b>	
<input type="checkbox"/> PC25. <b>Une justification du dépôt de la déclaration</b> au titre de la législation relative aux Installations Classées pour la Protection de l'Environnement [Art. R. 431-20 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC25-1. <b>Le récépissé de la demande d'enregistrement</b> lorsqu'il s'agit d'une installation classée pour la protection de l'environnement pour laquelle une demande d'enregistrement a été déposée en application de l'article L. 512-7 du code de l'environnement [Art. R. 431-16 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet nécessite un permis de démolir :</b>	
<input type="checkbox"/> PC26. <b>La justification du dépôt</b> de la demande de permis de démolir [Art. R. 431-21 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>OU</b> , si la demande de permis de construire vaut demande de permis de démolir :	
<input type="checkbox"/> PC27. <b>Les pièces à joindre</b> à une demande de permis de démolir, selon l'annexe page 22 [Art. R. 431-21 b) du code de l'urbanisme]	
<b>Si votre projet se situe dans un lotissement :</b>	
<input type="checkbox"/> PC28. <b>Le certificat</b> indiquant la surface constructible attribuée à votre lot [Art. R. 442-11 1 <sup>er</sup> al.) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

<input type="checkbox"/> PC29. <b>Le certificat</b> attestant l'achèvement des équipements desservant le lot [Art. R. 431-22-1 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC29-1. <b>L'attestation de l'accord</b> du lotisseur, en cas de subdivision de lot [Art. R. 431-22-1 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe dans une zone d'aménagement concertée (ZAC) :</b>	
<input type="checkbox"/> PC30. <b>La copie des dispositions du cahier des charges</b> de cession de terrain approuvé et publié dans les conditions de l'article D.311-11-1 qui indiquent le nombre de m <sup>2</sup> constructibles sur la parcelle et, si elles existent, des dispositions du cahier des charges, qui fixent les prescriptions techniques, urbanistiques et architecturales imposées pour la durée de réalisation de la zone [Art. R. 431-23 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC31. <b>La convention</b> entre la commune ou l'établissement public et vous qui fixe votre participation au coût des équipements de la zone [Art. R. 431-23 b) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe dans une opération d'intérêt national (OIN) :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 31-1. <b>L'attestation</b> de l'aménageur certifiant qu'il a réalisé ou prendra en charge l'intégralité des travaux mentionnés à l'article R. 331-5 du code de l'urbanisme [Art. R. 431-23-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe dans un périmètre de projet urbain partenarial (PUP) :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 31-2. <b>L'extrait de la convention</b> précisant le lieu du projet urbain partenarial et la durée d'exonération de la taxe d'aménagement [Art. R. 431-23-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si le terrain d'assiette doit faire l'objet d'une division avant l'achèvement de l'ensemble du projet :</b>	
<input type="checkbox"/> PC32. <b>Le plan de division</b> du terrain [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<input type="checkbox"/> PC33. <b>Le projet</b> de constitution d'une association syndicale des futurs propriétaires [Art. R. 431-24 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si le projet est soumis à la redevance bureaux :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 33-1. <b>Le formulaire</b> de déclaration de la redevance bureaux [Art. R. 431-25-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si le terrain ne peut comporter les emplacements de stationnement imposés par le document d'urbanisme :</b>	
<input type="checkbox"/> PC34. <b>Le plan de situation</b> du terrain sur lequel sont réalisées les aires de stationnement et le plan des constructions et aménagements correspondants [Art. R. 431-26 a) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>OU</b> <input type="checkbox"/> PC35. <b>La promesse synallagmatique</b> de concession ou d'acquisition [Art. R. 431-26 b) du code de l'urbanisme]	
<b>Si votre projet porte sur un équipement commercial dont la surface de vente est comprise entre 300 et 1 000 m<sup>2</sup> dans une commune de moins de 20 000 habitants :</b>	
<input type="checkbox"/> PC36. <b>Une notice</b> précisant la nature du commerce projeté et la surface de vente [Art. R. 431-27-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est soumis à une autorisation de création de salle de spectacle cinématographique :</b>	
<input type="checkbox"/> PC37. <b>La copie de la lettre du préfet</b> attestant que le dossier de demande est complet. [Art. R. 431-28 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet porte sur un immeuble de grande hauteur (IGH) :</b>	
<input type="checkbox"/> PC38. <b>Le récépissé de dépôt</b> en préfecture de la demande d'autorisation prévue à l'article R. 146-14 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-29 du code de l'urbanisme]	3 exemplaires
<b>Si votre projet porte sur un établissement recevant du public (ERP) :</b>	
<input type="checkbox"/> PC39. <b>Le dossier spécifique</b> permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles d'accessibilité aux personnes handicapées prévu à l'article R. 122-11 a) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 a) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique

<input type="checkbox"/> PC40. <b>Le dossier spécifique</b> permettant de vérifier la conformité du projet avec les règles de sécurité prévu par l'article R. 122-11 b) du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-30 b) du code de l'urbanisme]	3 exemplaires du dossier spécifique
<b>Si vous demandez une dérogation à une ou plusieurs règles du plan local d'urbanisme ou du document en tenant lieu pour réaliser des travaux nécessaires à l'accessibilité des personnes handicapées à un logement existant :</b>	
<input type="checkbox"/> PC40-1. <b>Une note</b> précisant la nature des travaux pour lesquels une dérogation est sollicitée et justifiant que ces travaux sont nécessaires pour permettre l'accessibilité du logement à des personnes handicapées [Art. R. 431-31 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si vous demandez une dérogation aux règles constructives mentionnées à l'article L. 112-13 du code de la construction et de l'habitation, pour la création ou l'agrandissement de logements par surélévation d'un immeuble achevé depuis plus de 2 ans :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 40-2. <b>Une demande de dérogation</b> comprenant les précisions et les justifications définies à l'article R. 112-9 du code de la construction et de l'habitation [Art. R. 431-31-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si vous demandez une ou plusieurs dérogations aux règles constructives au titre de l'article L. 151-29-1, L. 152-5, L.152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme :</b>	
<input type="checkbox"/> PC40-3. <b>Une note</b> précisant la nature de la ou des dérogations demandées justifiant du respect des objectifs et des conditions fixées aux articles L. 151-29-1, L. 152-5, L.152-5-1 et L. 152-6 du code de l'urbanisme pour chacune des dérogations demandées. [Art. R. 431-31-2 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si vous demandez une dérogation aux règles de hauteur du plan local d'urbanisme prévue à l'article L.152-5-2 du code de l'urbanisme :</b>	
<input type="checkbox"/> PC40-4. <b>Une demande</b> de dérogation comprenant le document prévu à l'article R.171-3 du code de la construction et de l'habitation attestant que la construction fait preuve d'exemplarité environnementale [Art. R.431-31-3 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est subordonné à une servitude dite « de cours communes » :</b>	
<input type="checkbox"/> PC41. <b>Une copie du contrat</b> ou de la décision judiciaire relatif à l'institution de ces servitudes [Art. R. 431-32 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est subordonné à un transfert des possibilités de construction :</b>	
<input type="checkbox"/> PC42. <b>Une copie du contrat</b> ayant procédé au transfert de possibilité de construction résultant du COS [Art. R. 431-33 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet est soumis à une autorisation d'exploitation commerciale :</b>	
<input type="checkbox"/> PC43. <b>Le dossier</b> d'autorisation d'exploitation commerciale [Art. R. 431-33-1 du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier
<b>Si votre projet se situe dans une zone réglementée s'agissant de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant :</b>	
<input type="checkbox"/> PC44. <b>Le dossier</b> de demande d'autorisation de travaux [Art. L.126-20 et L.183-14 du code de la construction et de l'habitation et arrêté du 8 décembre 2016 relatif aux modalités de constitution du dossier de demande d'autorisation de travaux conduisant à la création de locaux à usage d'habitation dans un immeuble existant]	3 exemplaires du dossier spécifique + 1 exemplaire supplémentaire si l'avis ou l'accord est requis de l'autorité compétente dans le domaine de l'architecture et du patrimoine ou de l'architecte des Bâtiments de France
<b>Si votre projet est soumis, au titre du code du tourisme, à une autorisation de location d'un local à usage commercial en tant que meublé de tourisme tenant lieu d'autorisation d'urbanisme :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 45. <b>Un document</b> contenant la mention et les éléments prévus au 1) de l'article R. 324-1-7 du code du tourisme.	1 exemplaire par dossier
<b>Si vous bénéficiez, lorsque votre projet est soumis à une obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid, d'une dérogation :</b>	
<input type="checkbox"/> PC 46. La décision prise sur la demande de dérogation à l'obligation de raccordement à un réseau de chaleur et de froid prévue à l'article L.712-3 du code de l'énergie [Art. R.431-16 q) du code de l'urbanisme]	1 exemplaire par dossier

**DECISION PORTANT DELEGATION DE POUVOIRS ET DE RESPONSABILITES AU RESPONSABLE DE ZONE SUD-EST ET OUTRE-MER**

**EXTRAIT**

Le soussigné, Didier Hellstern, agissant en sa qualité de Directeur Développement France d'EDF Renouvelables France, dûment habilité par délégation de pouvoirs et des responsabilités, ci-après, le « **Délégant** »,

Etant précisé :

- qu'EDF Renouvelables est Présidente d'EDF Renouvelables France, société par actions simplifiée au capital de 100.500.000 euros, dont le siège est à Cœur Défense – Tour B – 100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense Cedex, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 434 689 915,
- Qu'EDF Renouvelables est également Présidente de Futuren, société par actions simplifiée au capital de 1.714.434,87 euros, dont le siège est à Cœur Défense –100, Esplanade du Général de Gaulle, 92 932 Paris La Défense, immatriculée au registre du commerce et des sociétés de Nanterre sous le numéro 423 127 281,
- Que Futuren est Présidente de Futuren Asset Management, société par actions simplifiée au capital de 200.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 804 081 784,
- Que Futuren Asset Management est Présidente de Royal Wind, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 484 022 892,
- Que Futuren Asset Management est Présidente de Theowatt, société par actions simplifiée au capital de 40.000 euros, dont le siège est au 1330 avenue JRGG de la Lauzière, Europarc de Pichaury, Bât B9, BP 80199, 13795 Aix-en-Provence Cedex 3, immatriculée au registre du commerce et des sociétés d'Aix-en-Provence sous le numéro 494 606 684,
- que Futuren, Futuren Asset Management, Theowatt, ou Royal Wind sont Présidente de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,
- qu'EDF Renouvelables France est Présidente, Directeur Général ou Gérante de société(s) ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés ayant cet objet ou cette activité,

Agissant au nom et pour le compte de :

- EDF Renouvelables France,
- Futuren,
- Futuren Asset Management,
- Theowatt,
- Royal Wind,
- d'EGM Wind et des sociétés dont EGM Wind est Présidente,
- des Société(s) dont EDF Renouvelables France, Futuren, Futuren Asset Management, Theowatt, et/ou Royal Wind sont Présidente, Directeur Général ou Gérante et ayant pour objet ou pour activité le développement, la réalisation ou l'exploitation en France d'une ou de plusieurs centrales de production d'énergie issue de l'énergie éolienne terrestre, photovoltaïque et/ou d'un ou plusieurs systèmes de stockage, et/ou la prise de participation dans des sociétés

ayant cet objet ou cette activité (hormis les sociétés Luxel, Oryx, Oryon et leurs filiales respectives ainsi que la société Green Lighthouse Développement et ses filiales),

ci-après, les « **Sociétés Rattachées** ».

Le Délégant a décidé de déléguer à Monsieur Sofiane Boukebbous, en sa qualité de Directeur de Zone Sud-Est et Outre-Mer, ci-après le « **Délégataire** », dans le cadre de ses attributions et aux conditions ci-après définies, une partie de ses pouvoirs.

En sa qualité de Directeur de Zone Sud-Est et Outre-Mer , le Délégataire est responsable au sein des Sociétés Rattachées de piloter le développement des projets éoliens terrestres, photovoltaïques au sol et flottants et de stockage d'énergie, ainsi que les ouvrages de raccordement qui y sont rattachés, situés dans la zone Sud-Est et Outre-Mer<sup>1</sup> (ci-après les « **Projets** ») jusqu'à leur réception provisoire dans les meilleures conditions de sécurité, de qualité, de délai et de coût. Dans ces domaines, le Délégataire dispose des compétences, de l'autorité et des moyens nécessaires pour superviser et assurer notamment :

- (i) la sécurité et la protection de la santé des personnes placées sous son autorité, notamment dans les agences de développement relevant de son périmètre géographique, et à l'exception des pouvoirs spécifiques attribués par ailleurs aux responsables des sites multi-entreprises ou multi-Directions, tels que notamment les sites de Paris La Défense, Le Blasco (Montpellier), Colombiers, Nantes, Lyon,
- (ii) la définition, en concertation avec la Direction Développement France, de la stratégie de développement des Projets relevant de son périmètre géographique ainsi que sa mise en œuvre, allant de l'identification de nouveaux Projets potentiels jusqu'à leur réalisation, à savoir jusqu'à la réception provisoire de chaque Projet et à son transfert à la Direction OMEGA – Opérations, Maintenance et Gestion d'Actifs d'EDF Renouvelables France,
- (iii) le développement et l'entretien de relations avec les acteurs locaux clés.

Pour l'exercice de ces missions, le Délégant délègue les pouvoirs suivants, au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, dans la zone Sud-Est et Outre-Mer et sur le périmètre des activités qui lui sont rattachées, **dans le respect des dispositions législatives et réglementaires et des procédures applicables à EDF Renouvelables et ses filiales et participations, et notamment celles concernant le droit du travail, le droit de la concurrence, la gouvernance, la santé-sécurité, le budget, les achats et les investissements, et dans les limites d'engagement figurant en Annexe, que le Délégataire devra respecter et faire respecter :**

[...]

**2. Concernant les Projets :**

- Prendre toutes dispositions nécessaires concernant les Projets en vue de :
  - faire tous actes à l'égard de l'administration et des tiers notamment au titre de la réglementation administrative et/ou environnementale applicable, afin de :
    - signer toute demande de certificat de projet, demande de permis de construire, déclaration préalable de travaux, demande d'autorisation environnementale, demande « au cas par cas », déclaration IOTA ou ICPE, demande

<sup>1</sup> La Zone Sud-Est et Outre-Mer étant définie par les régions Auvergne-Rhône-Alpes, Provence-Alpes-Côte d'Azur, la Collectivité de Corse, les Outre-Mer, ainsi que les départements 11, 30, 34, 48 et 66 (à savoir Aude, le Gard, l'Hérault, la Lozère et les Pyrénées-Orientales).

d'autorisation de défrichement, demande de dérogation « CNPN », demande de contrat d'achat d'électricité ou de complément de rémunération, ou toute autre demande nécessaire à l'obtention des autorisations nécessaires au développement, à la construction ou à l'exploitation d'un Projet ;

- effectuer toute déclaration préalable pour l'installation de mâts de mesure ;
  - négocier et signer toute promesse de bail et toute promesse de servitude suivant les modèles validés par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables ;
  - répondre à tout appel d'offres, appel à manifestation d'intérêt, seul ou en groupement, visant la maîtrise foncière des Projets, à condition que les réponses respectent les critères internes en vigueur ;
- Négocier et signer tous contrats de prestations de services nécessaires pour le développement des Projets ; à cet effet, mettre à disposition les moyens humains et matériels d'EDF Renouvelables France ;
  - Négocier et signer tous contrats d'apport d'affaires (sans commission liée au succès) nécessaires pour le développement des Projets suivant le modèle validé par la Direction Juridique du groupe EDF Renouvelables ;
  - Faire tous actes d'exécution des contrats visés au présent article et signer tous accords, avenants et lettres de résiliation s'y rapportant ; engager les dépenses y afférentes.

\*  
\*\*

D'une façon générale et aux effets ci-dessus, le Délégué a la faculté de :

- Déléguer sa signature ;
- Désigner l'un de ses collaborateurs pour le remplacer en cas d'absence ou d'empêchement pour des raisons d'organisation interne, étant précisé qu'un tel remplacement ne constitue pas une délégation de pouvoirs et n'emporte pas le transfert de la responsabilité pénale du Délégué à son remplaçant.

[...]

La présente délégation est accordée pour la durée des fonctions de Directeur de Zone Sud-Est et Outre-Mer. Elle expirera automatiquement le jour où cesseront ces fonctions ou, alternativement, si le Délégué y met fin. Dans le cas où le Délégué n'exercerait plus qu'une partie des fonctions prévues, la portée de la présente délégation sera automatiquement réduite à due concurrence. La présente délégation étant donnée au nom et pour le compte des Sociétés Rattachées, délégués personnes morales, le changement de représentant légal ou de représentant personne physique des Sociétés Rattachées ne mettra pas fin à la présente délégation, qui continuera à produire ses effets, sans interruption aucune. Il est précisé que le Délégué se réserve la faculté de suspendre ou de retirer à tout moment les pouvoirs délégués par le présent acte.

[...]

La présente délégation prend effet le 28 février 2022.

Bon pour délégation de pouvoirs  
et de responsabilités



Didier Hellstern  
9 mars 2022

Didier HELLSTERN  
Directeur Développement France

Bon pour acceptation de pouvoirs et de  
responsabilités



Sofiane Boukebbous  
9 mars 2022

Sofiane BOUKEBBOUS  
Directeur de Zone Sud-Est et Outre-Mer

## Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre

4 RUE PABLO NERUDA  
92020NANTERRE CEDEXCode de vérification : 1De5cT8hGg  
<https://contrôle.infogreffe.fr/contrôle>

N° de gestion 2001B00892

## Extrait Kbis

EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS  
à jour au 2 janvier 2024

## IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE

Immatriculation au RCS, numéro 434 689 915 R.C.S. Nanterre  
Date d'immatriculation 20/02/2001

Dénomination ou raison sociale **EDF Renewelables France**  
Sigle .  
Forme juridique Société par actions simplifiée (Société à associé unique)  
Capital social 400 500 000,00 Euros  
Adresse du siège -Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex

Durée de la personne morale Jusqu'au 20/02/2100  
Date de clôture de l'exercice social 31 décembre

## GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES

## Président

Dénomination EDF Renewelables  
Forme juridique Société anonyme  
Adresse Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du G1 de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex

## Commissaire aux comptes titulaire

Dénomination KPMG S.A.  
Forme juridique Société anonyme  
Adresse Tour Egho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex  
Immatriculation au RCS, numéro 775 726 417 RCS Nanterre

## SOCIÉTÉ RESULTANT D'UNE FUSION OU D'UNE SCISSION

- Mention n° 44082 du 10/08/2020 Opération de fusion à compter du 06/08/2020. Société(s) ayant participé(s) à l'opération : EDF RENOUELABLES OUTRE MER, SAS, Coeur Défense Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris La Défense Cedex (RCS Nanterre 389475294)
- Mention n° 68105 du 02/07/2021 Opération de fusion à compter du 19/02/2021. Société(s) ayant participé à l'opération : THEOLIA FRANCE (société absorbée), Société par actions simplifiée à associé unique, 77 Rue Samuel Morse 34000 Montpellier (RCS Montpellier 480 039 825)
- Mention n° 93338 du 23/09/2021 Opération de fusion à compter du 01/03/2021. Société(s) ayant participé à l'opération : THEOLIA FRANCE, SAS, 77 rue Samuel Morse, immeuble Alliance 2, 34000 Montpellier (RCS Montpellier 480039825)

## RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITÉ ET A L'ÉTABLISSEMENT PRINCIPAL

Adresse de l'établissement -Coeur Défense-Tour B - 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex

Activité(s) exercée(s) La participation financière directe ou indirecte, par tous moyens, dans toute opération, entreprise, société ou groupement industriel ou commercial, en particulier dans le domaine de l'énergie et dans tout autre domaine, l'achat et la vente de tous biens immeubles, bâtis ou non, situés tant en France Qu'a l'étranger ainsi que toutes activités annexes et connexes, financières, immobilières et autres ayant pour conséquences directes ou Indirectes, de faciliter cette activité assurer tout particulièrement toutes prestations de services dans les domaines relevant de l'activité ci-dessus

Date de commencement d'activité 05/01/2001

Origine du fonds ou de l'activité Création

## Greffé du Tribunal de Commerce de Nanterre

4 RUE PABLO NERUDA  
92020NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2001B00892

Mode d'exploitation

Exploitation directe

## IMMATRICULATIONS HORS RESSORT

R.C.S. Rodez  
R.C.S. Aix-en-Provence  
R.C.S. Marseille  
R.C.S. Tarascon  
R.C.S. Toulouse  
R.C.S. Bordeaux  
R.C.S. Béziers  
R.C.S. Montpellier  
R.C.S. Nantes  
R.C.S. Saint-Nazaire  
R.C.S. Bar-le-Duc  
R.C.S. Strasbourg  
R.C.S. Lyon  
R.C.S. Pointe-à-Pitre

## OBSERVATIONS ET RENSEIGNEMENTS COMPLÉMENTAIRES

- Mention du 10/09/2002 Mise en harmonie des statuts avec la loi 2001-420 du 15 mai 2001 - FUSION ABSORPTION DE LA SOCIÉTÉ ENERGIE DU MIDI SARL (RCS BEZIERS B 421044520) A COMPTER DU 27/12/2002
- Mention du 13/01/2003

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT

**Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre**  
4 RUE PABLO NERUDA  
92020NANTERRE CEDEX

Code de vérification : 2UTH0yYdWu  
<https://controle.infogreffe.fr/controle>



N° de gestion 2018B05489

**Extrait Kbis**

**EXTRAIT D'IMMATRICULATION PRINCIPALE AU REGISTRE DU COMMERCE ET DES SOCIÉTÉS**  
à jour au 12 décembre 2023

**IDENTIFICATION DE LA PERSONNE MORALE**

*Immatriculation au RCS, numéro* 840 294 078 R.C.S. Nanterre  
*Date d'immatriculation* 11/06/2018  
*Dénomination ou raison sociale* **Centrales PV France**  
*Forme juridique* Société par actions simplifiée (Société à associé unique)  
*Capital social* 5 000,00 Euros  
*- Mention n° 63450 du 07/07/2023* Continuation de la société malgré un actif net devenu inférieur à la moitié du capital social. Décision du 27/06/2023  
*Adresse du siège* Coeur Défense-Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex  
*Activités principales* Réalisation et exploitations d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes et connexes.  
*Durée de la personne morale* Jusqu'au 11/06/2117  
*Date de clôture de l'exercice social* 31 décembre

**GESTION, DIRECTION, ADMINISTRATION, CONTRÔLE, ASSOCIÉS OU MEMBRES**

**Président**

*Dénomination* EDF Renouvelables France  
*Forme juridique* Société par actions simplifiée à associé unique  
*Adresse* 100 Esplanade du Général de Gaul - Coeur Défense-Tour B - 92932 Paris la Défense Cedex  
*Immatriculation au RCS, numéro* 434 689 915 RCS Nanterre

**Commissaire aux comptes titulaire**

*Dénomination* KPMG S.A  
*Forme juridique* Société anonyme  
*Adresse* Tour Egho 2 Avenue Gambetta 92066 Paris La Défense Cedex  
*Immatriculation au RCS, numéro* 775 726 417 RCS Nanterre

**RENSEIGNEMENTS RELATIFS A L'ACTIVITE ET A L'ETABLISSEMENT PRINCIPAL**

*Adresse de l'établissement* Coeur Défense-Tour B 100 Esplanade du Général de Gaulle 92932 Paris la Défense Cedex  
*Activité(s) exercée(s)* Réalisation et exploitations d'installations solaires photovoltaïques destinées à produire de l'électricité ainsi que toutes activités annexes et connexes.  
*Date de commencement d'activité* 28/05/2018  
*Origine du fonds ou de l'activité* Création  
*Mode d'exploitation* Exploitation directe

**IMMATRICULATIONS HORS RESSORT**

R.C.S. Brive  
R.C.S. Le Puy-en-Velay

**Greffes du Tribunal de Commerce de Nanterre**  
4 RUE PABLO NERUDA  
92020NANTERRE CEDEX

N° de gestion 2018B05489

R.C.S. Auxerre

Le Greffier



FIN DE L'EXTRAIT



Tableau récapitulatif du foncier concerné par les structures photovoltaïques

Parcelles concernées	Parcelle d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m <sup>2</sup> )	Surface de la zone clôturée (Ha)	Surface projetée au sol de l'ensemble des capteurs solaires (Ha)	Adresse Lieu-dit	Commune
Section OA	OA 571	468 710	Site déjà clôturé	4,74	CNPE Creys-Malville	CREYS MEPIEU 35810
	OA 575	425 877				
	OA 250	380 555				
		1 275 142				

Tableau récapitulatif du foncier concerné par le poste de livraison et par les postes de transformation

	Parcelle d'implantation	Surface totale de la parcelle implantée (m <sup>2</sup> )	Surface des constructions (m <sup>2</sup> )	Adresse Lieu-dit	Commune
Poste de livraison/transformation	OA 250	380 555	25,2	CNPE Creys-Malville	CREYS MEPIEU 35810
Poste de transformation n°1	OA 571	468 710	28,5		
Poste de transformation n°2	OA 575	425 877	28,5		
		TOTAL	82,2		

Tableau récapitulatif des caractéristiques du poste de livraison et des postes de transformation

	Parcelles d'implantation	Caractéristiques (m)			Adresse Lieu-Dit	Commune
		Longueur	Largeur	Hauteur		
Poste de livraison/transformation	OA 250	9,00	2,80	2,90	CNPE Creys-Malville	CREYS MEPIEU 35810
Poste de transformation n°1	OA 571	9,50	3,00	3,50		
Poste de transformation n°2	OA 575	9,50	3,00	3,50		



Contenu

- Localisation générale du projet au 1/25000
- Vue aérienne au 1/10000
- Plan cadastral du foncier concerné par le projet 1/10000

## PC1- PLANS DE SITUATION DU TERRAIN

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX

LOCALISATION GÉNÉRALE  
DU PROJET

Légende

Localisation de la  
Centrale photovoltaïque



Echelle 1/25000 au format A3



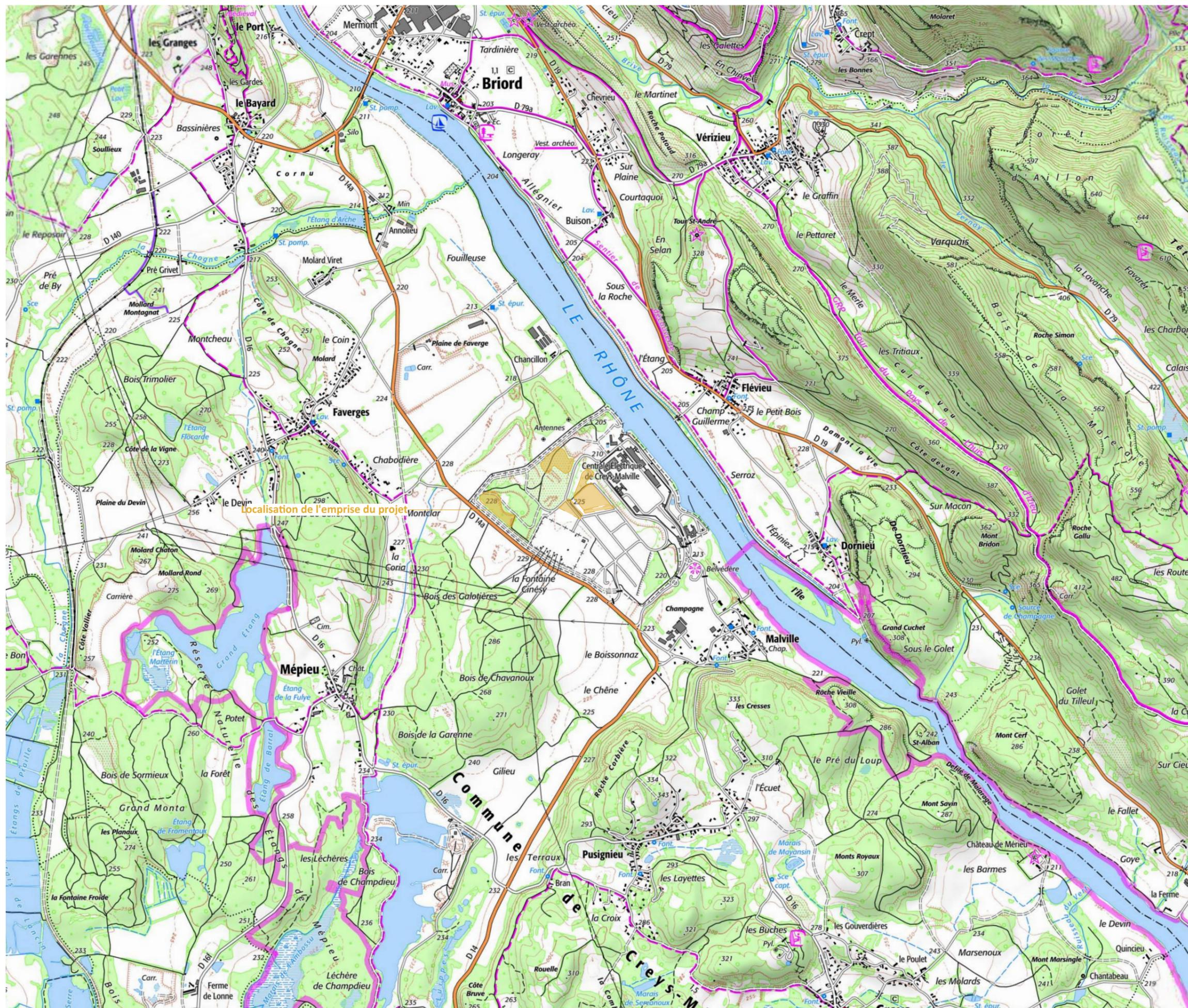
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



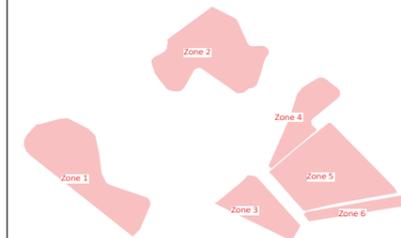
EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX



VUE AÉRIENNE

Légende

Zones du projet de la  
Centrale photovoltaïque



Echelle 1/10000 au format A3

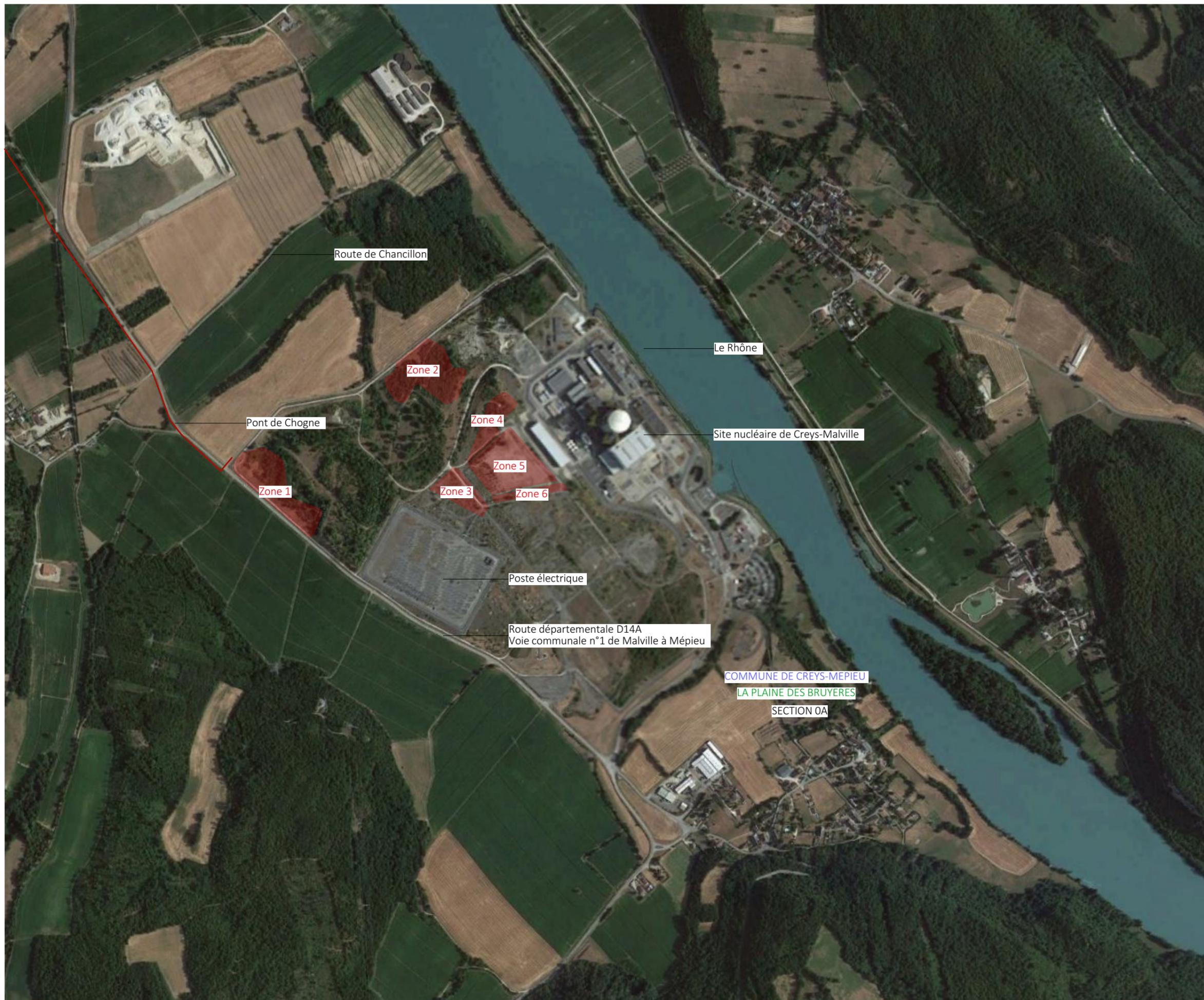


Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX



PLAN CADASTRAL DU FONCIER  
CONCERNÉ PAR LE PROJET

Légende

-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Parcelles cadastrales
-  Pistes existantes
-  Bâtiments existants
-  Limite de section
-  Limite lieux-dits
-  Zone d'eau existante

Echelle 1/10000 au format A3



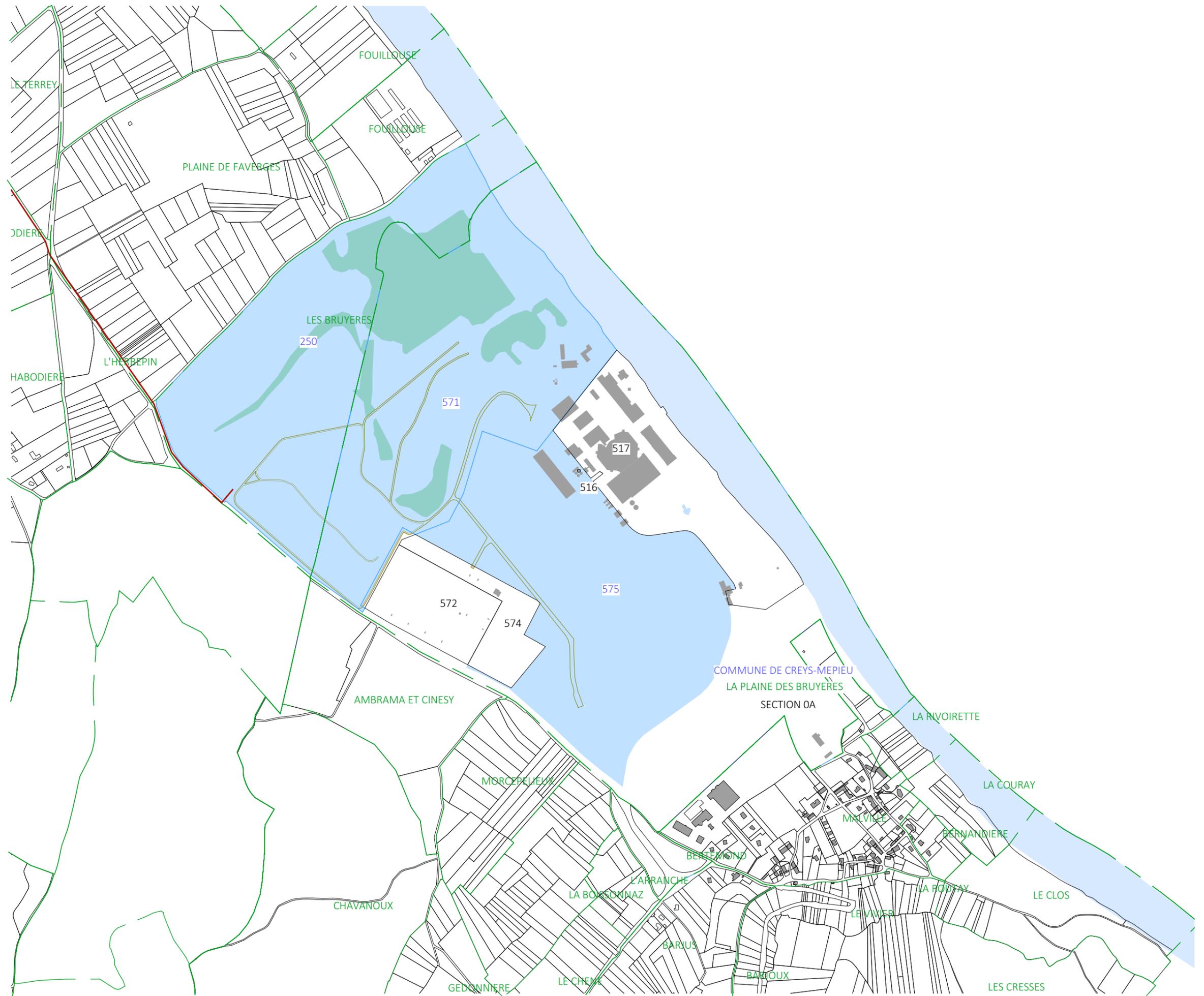
Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX



Contenu

- Plan de masse topographique- Etat existant- au 1/5000ème
- Plan de masse général du projet au 1/5000ème
- Plan de masse général du projet avec fond aérien au 1/5000ème
- Plan de masse des emprises du projet au 1/1000ème
- Plan de raccordement électrique au 1/25000

## PC2- PLANS DE MASSE DES CONSTRUCTIONS

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



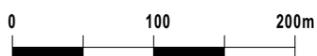
EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX

PLAN DE MASSE  
TOPOGRAPHIQUE  
ETAT EXISTANT

Légende

- 50 Parcelles cadastrales concernées par le projet
- 55 Parcelles cadastrales
- Pistes existantes
- Bâtiments existants
- Limite de section
- Végétation existante
- Talus
- Courbes de niveaux

Echelle 1/5000 au format A3



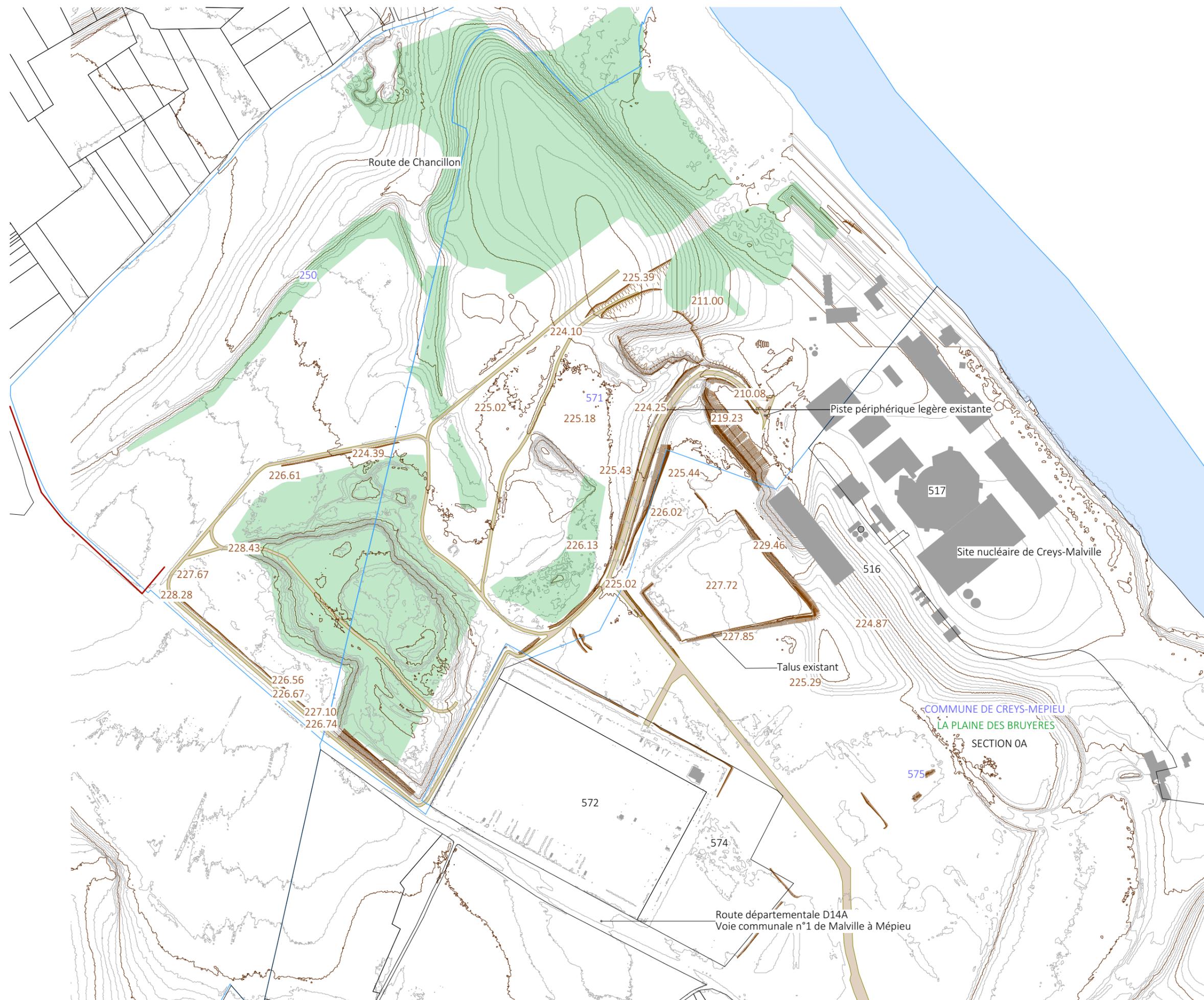
Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX

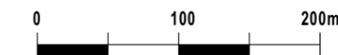


PLAN DE MASSE  
DU PROJET

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Piste renforcée largeur 5m
-  Piste légère largeur 5m
-  Zone tampon à débroussailler
-  Citerne
-  Parcelles cadastrales
-  Parcelles cadastrales
-  Pistes existantes
-  Bâtiments existants
-  Végétation existante
-  Réseau HTA souterrain
-  Parcelles cadastrales
-  Pistes existantes
-  Bâtiments existants
-  Végétation existante
-  Réseau HTA souterrain
-  Réseau électrique aérien
-  Noue 0.5m

Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX



PLAN DE MASSE  
DU PROJET AVEC VUE AERIENNE

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Piste renforcée largeur 5m
-  Piste légère largeur 5m
-  Zone tampon à débroussailler
-  Parcelles cadastrales
-  Pistes existantes
-  Bâtiments existants
-  Végétation existante
-  Réseau HTA souterrain
-  Réseau électrique aérien
-  Noue 0.5m

Echelle 1/5000 au format A3



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX



DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE  
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE  
CREYS-MALVILLE 2  
COMMUNE DE CREYS- MEPIEU (38)

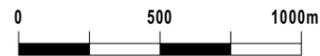
PLAN DE RACCORDEMENT DU POSTE  
DE LIVRAISON AU POSTE SOURCE

Légende

Localisation de la  
Centrale photovoltaïque



Echelle 1/25000 au format A3



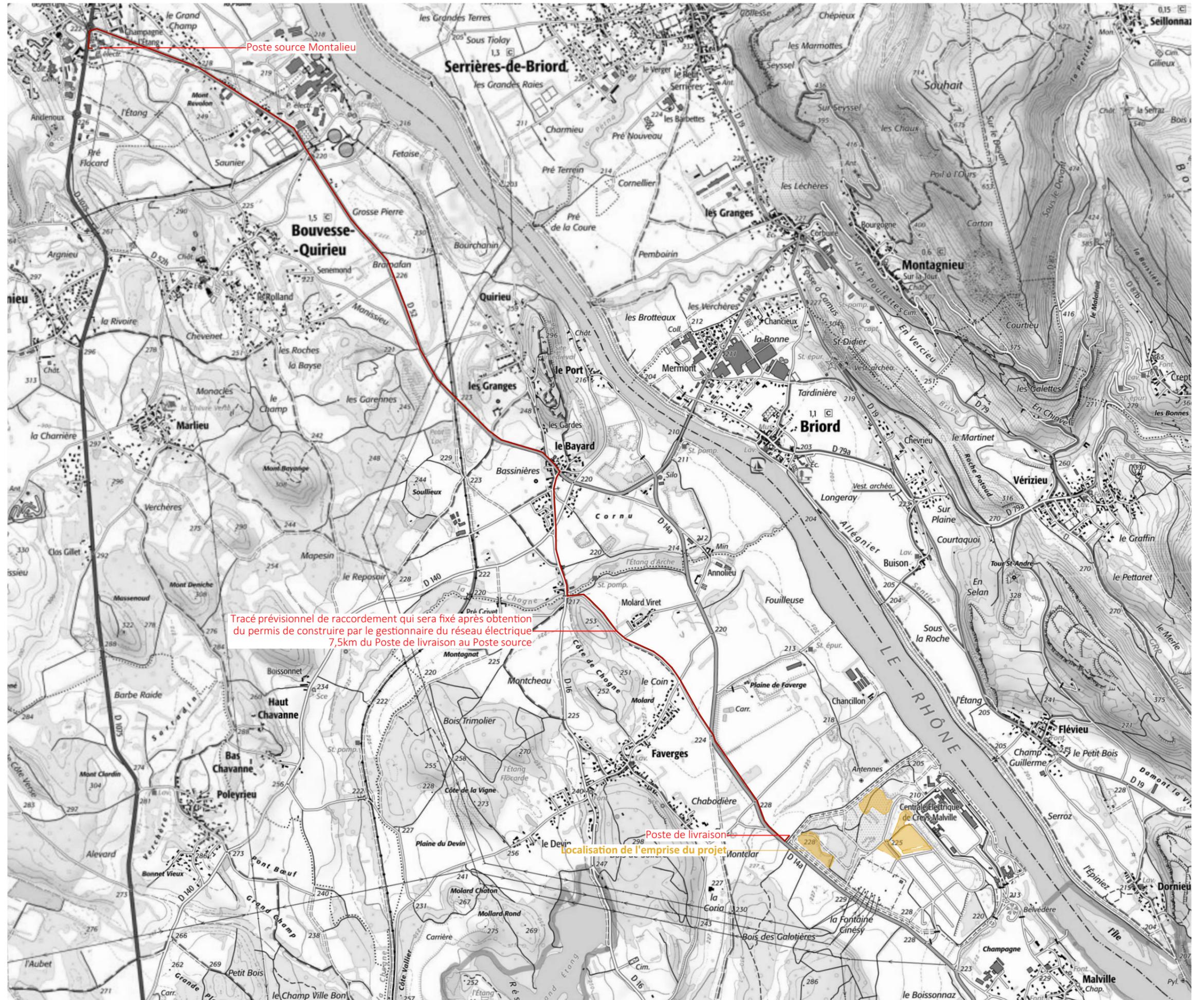
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX



Tracé prévisionnel de raccordement qui sera fixé après obtention  
du permis de construire par le gestionnaire du réseau électrique  
7,5km du Poste de livraison au Poste source

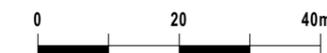
Poste de livraison  
Localisation de l'emprise du projet

PLAN DE MASSE EMPRISE N°1

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Piste renforcée largeur 5m
-  Piste légère largeur 5m
-  Zone tampon à débroussailler
-  Citerne
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Pistes existantes
-  Bâtiments existants
-  Végétation existante
-  Talus

Echelle 1/1000 au format A3



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX

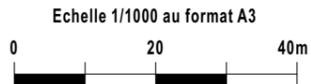


COMMUNE DE CREYS-MEPIEU  
LA PLAINE DES BRUYERES  
SECTION 0A

PLAN DE MASSE EMPRISE N°2

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de transformation
-  Réseau électrique aérien
-  Piste renforcée largeur 5m
-  Piste légère largeur 5m
-  Zone tampon à débroussailler
-  Citerne
-  Parcelles cadastrales concernées par le projet
-  Pistes existantes
-  Bâtiments existants
-  Végétation existante
-  Talus

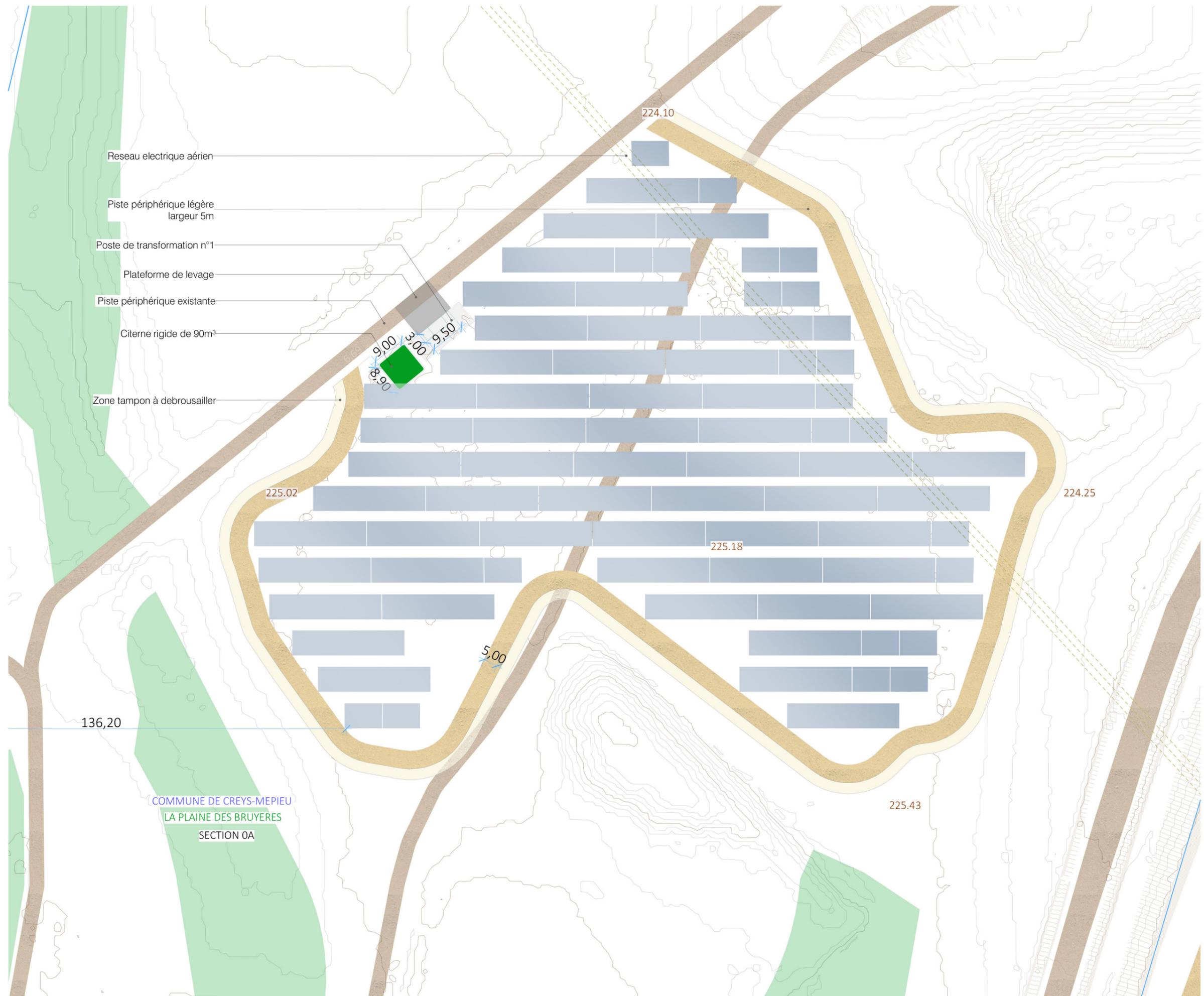


Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX



PLAN DE MASSE EMPRISE N°3

Légende

- Structures photovoltaïques
- Poste de transformation
- Piste renforcée largeur 5m
- Piste légère largeur 5m
- Zone tampon à débroussailler
- Citerne
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Pistes existantes
- Bâtiments existants
- Végétation existante
- Talus
- Réseau HTA souterrain
- Noue 0.5m

Echelle 1/1000 au format A3

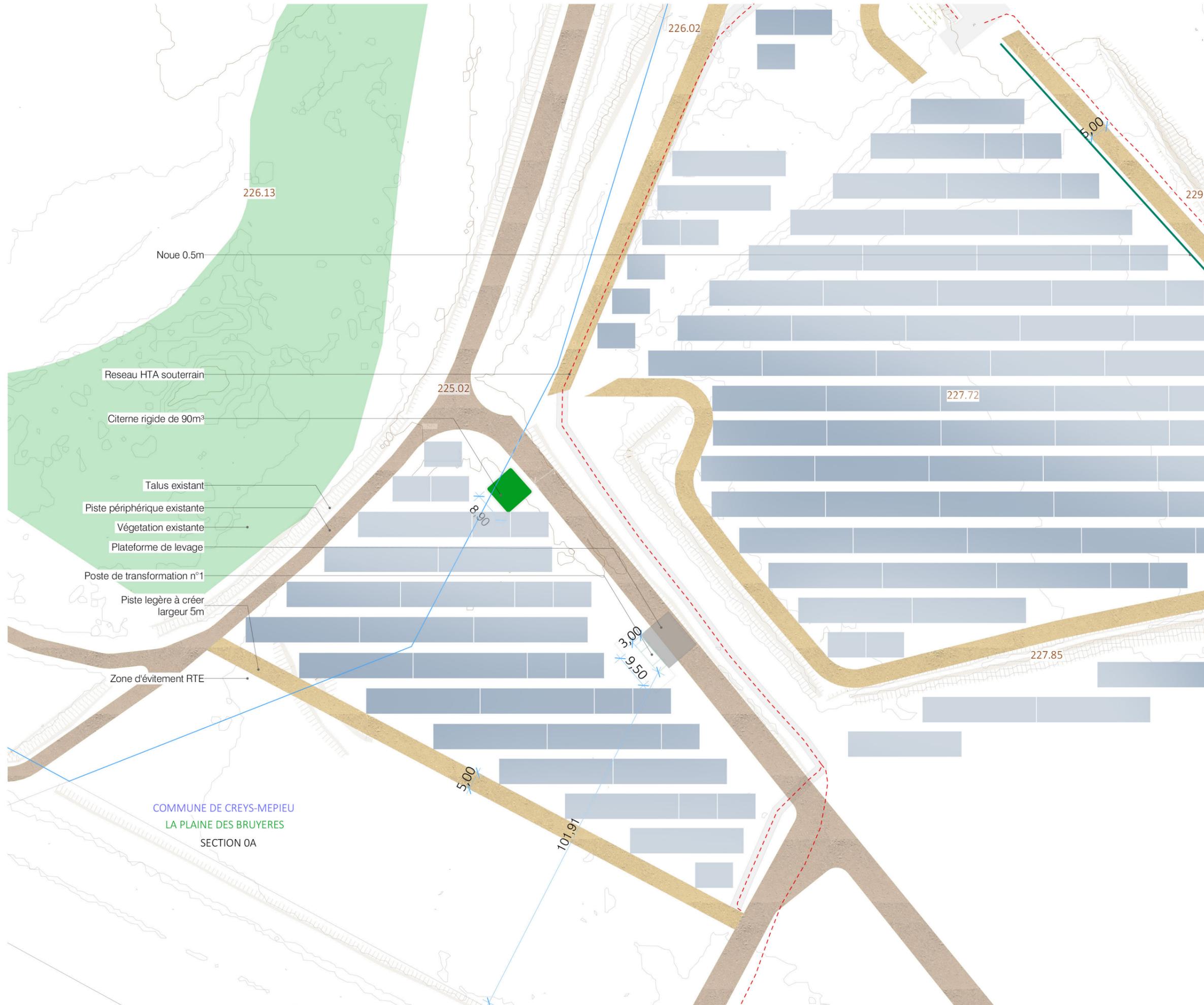


Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX

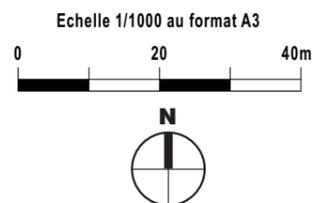


COMMUNE DE CREYS-MEPIEU  
LA PLAINE DES BRUYERES  
SECTION 0A

PLAN DE MASSE EMPRISE N°4

Légende

- Structures photovoltaïques
- Piste renforcée largeur 5m
- Piste légère largeur 5m
- Zone tampon à débroussailler
- Citerne
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Pistes existantes
- Bâtiments existants
- Végétation existante
- Talus
- Réseau HTA souterrain
- Réseau électrique aérien
- Noue 0.5m



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX

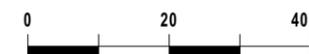


PLAN DE MASSE EMPRISE N°5

Légende

- Structures photovoltaïques
- Poste de livraison
- Piste renforcée largeur 5m
- Piste légère largeur 5m
- Zone tampon à débroussailler
- Citerne
- Parcelles cadastrales concernées par le projet
- Pistes existantes
- Bâtiments existants
- Végétation existante
- Talus
- Réseau HTA souterrain
- Noue 0.5m

Echelle 1/1000 au format A3

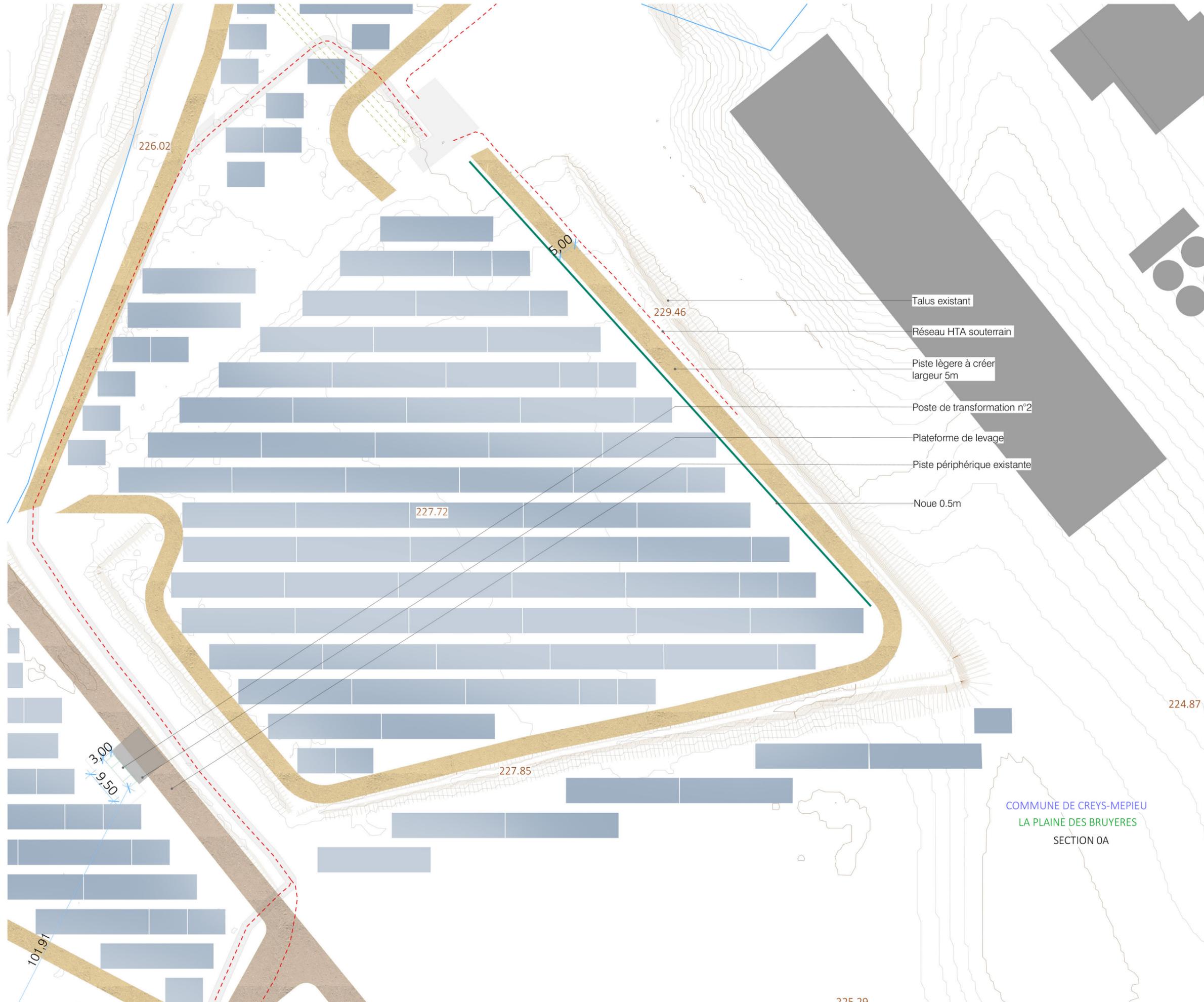


Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX



COMMUNE DE CREYS-MEPIEU  
LA PLAINE DES BRUYERES  
SECTION 0A

Contenu

- Plan de Localisation des Coupes AA', BB', CC', DD' 1/5000ème
- Coupe AA' - Etat existant et projeté 1/2000ème et 1/1000ème
- Coupe BB' - Etat existant et projeté 1/2000ème
- Coupe CC' - Etat existant et projeté 1/2000ème et 1/1000ème
- Coupe DD' - Etat existant et projeté 1/2000ème
- Coupe d'une structure photovoltaïque 1/25ème
- Plan et coupe du poste de transformation 1/50ème
- Plan et coupe du poste de livraison 1/50ème

## PC3- PLANS EN COUPE DU TERRAIN ET DE LA CONSTRUCTION

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS

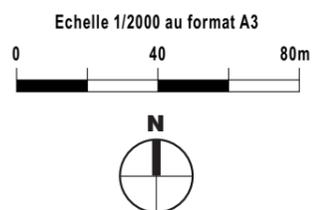


EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX

PLAN DE LOCALISATION  
DES COUPES AA',BB',CC'et DD'

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Piste renforcée largeur 5m
-  Piste légère largeur 5m
-  Zone tampon à débroussailler
-  Parcelles cadastrales
-  Pistes existantes
-  Bâtiments existants
-  Végétation existante
-  Réseau HTA souterrain
-  Réseau électrique aérien
-  Noue 0.5m



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX



COUPE AA' - BB'  
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Piste légère
-  Piste renforcée
-  Piste existante
-  Poste de livraison
-  Végétations
-  Zone d'évitement RTE

Echelle 1/1000 au format A3

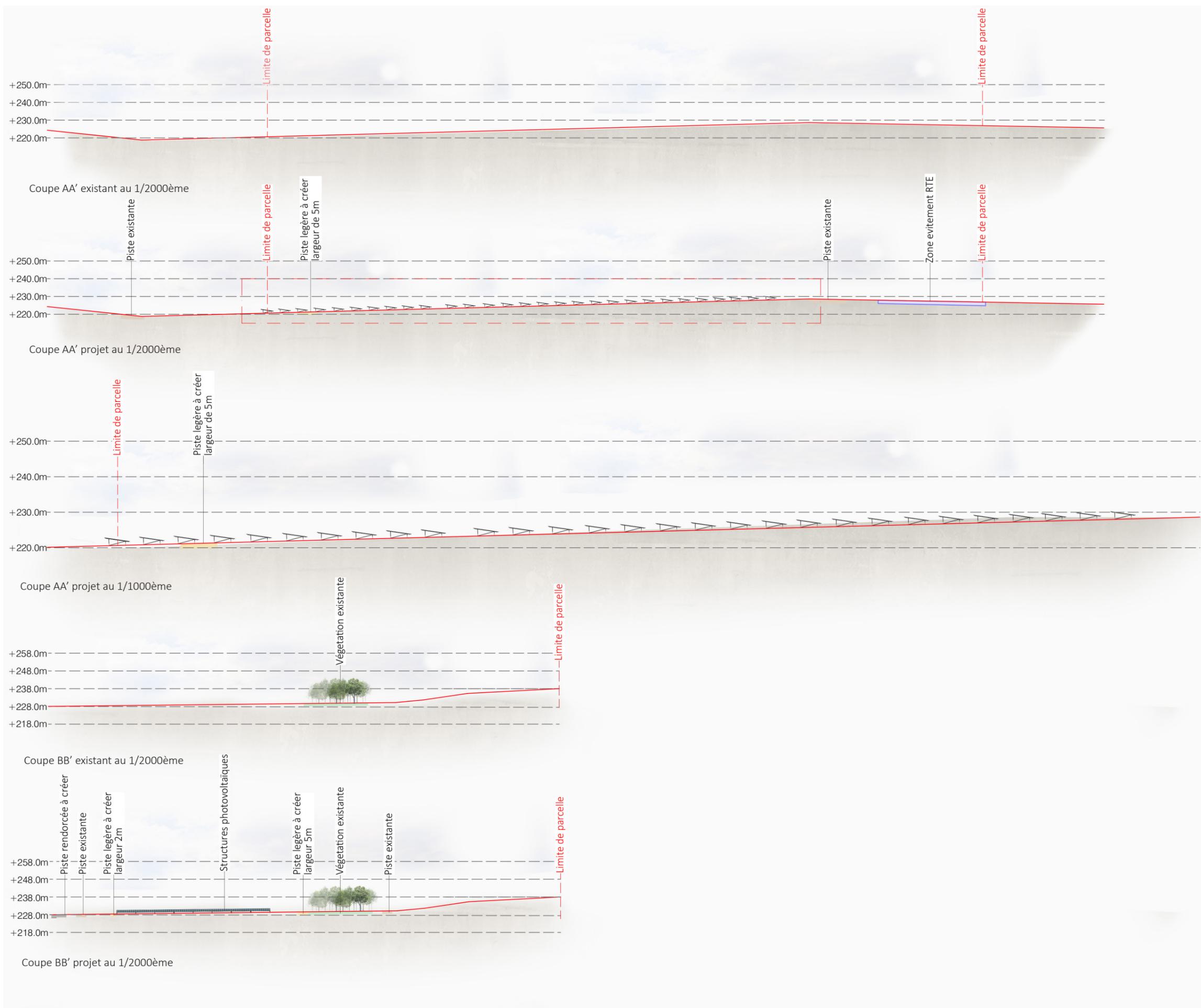


Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX



COUPE CC' - DD'  
ETAT EXISTANT ET PROJETÉ

Légende

- Structures photovoltaïques
- Piste légère
- Piste renforcée
- Piste existante
- Poste de livraison
- Végétations

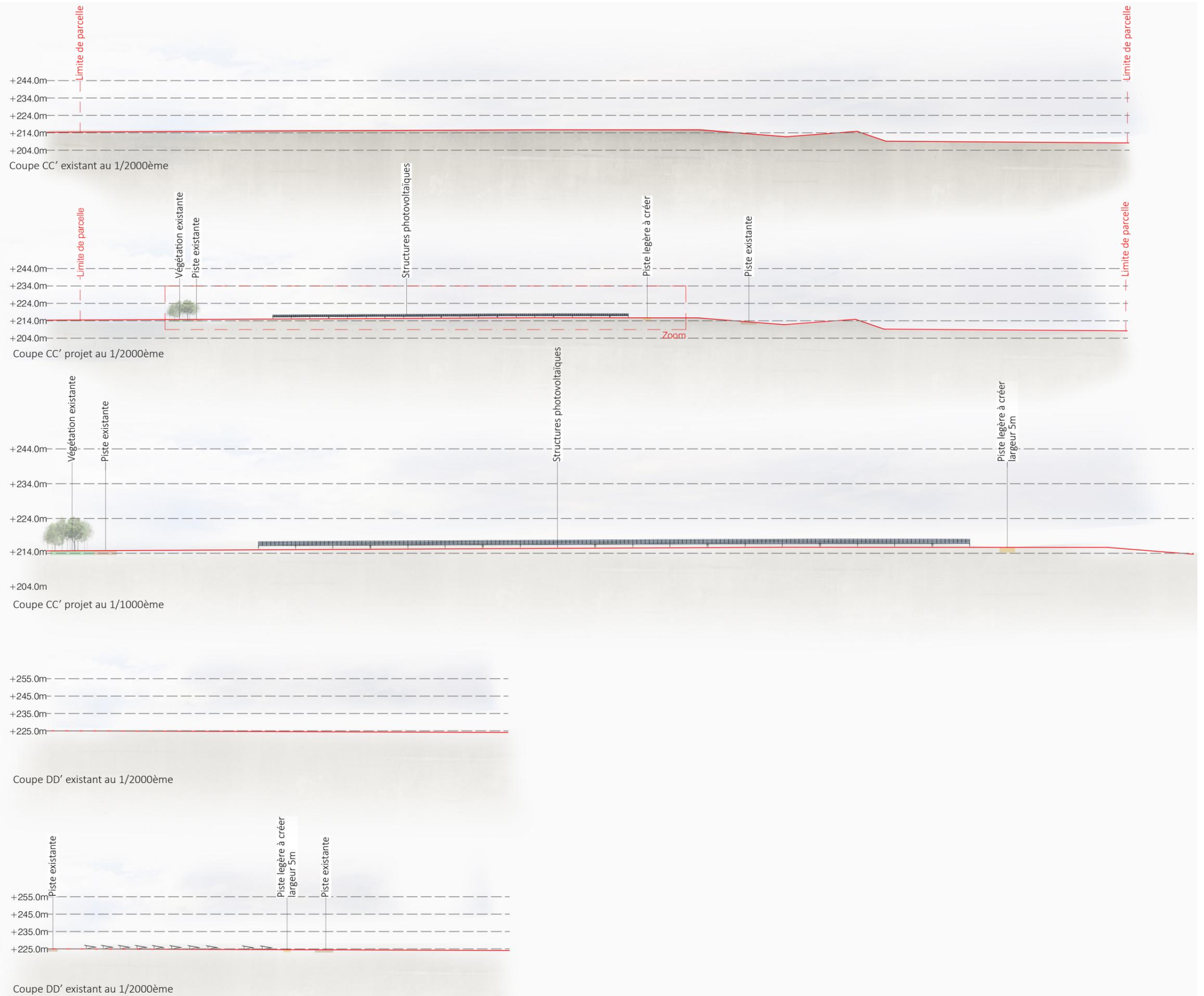


Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX



COUPE D'UNE STRUCTURE  
PHOTOVOLTAÏQUE

Légende

Caractéristiques d'une structure  
photovoltaïque :

Hauteur de 3.00 m  
Longueur de 31.1m (81 panneaux)  
188 structures 3V27  
Longueur de 10.4 m (27 panneaux)  
101 structures 3V9  
Largeur de 7.2 m  
Inclinaison de 15 degrés  
Largeur projetée au sol de 6.9 m  
Terrain naturel compris entre :  
+200m et +230m NGF

Le choix définitif du type de fondation  
et leur profondeur seront validés par le  
bureau d'étude technique et l'entreprise  
suivant les préconisations de l'étude de  
sol.

Echelle 1/25 au format A3

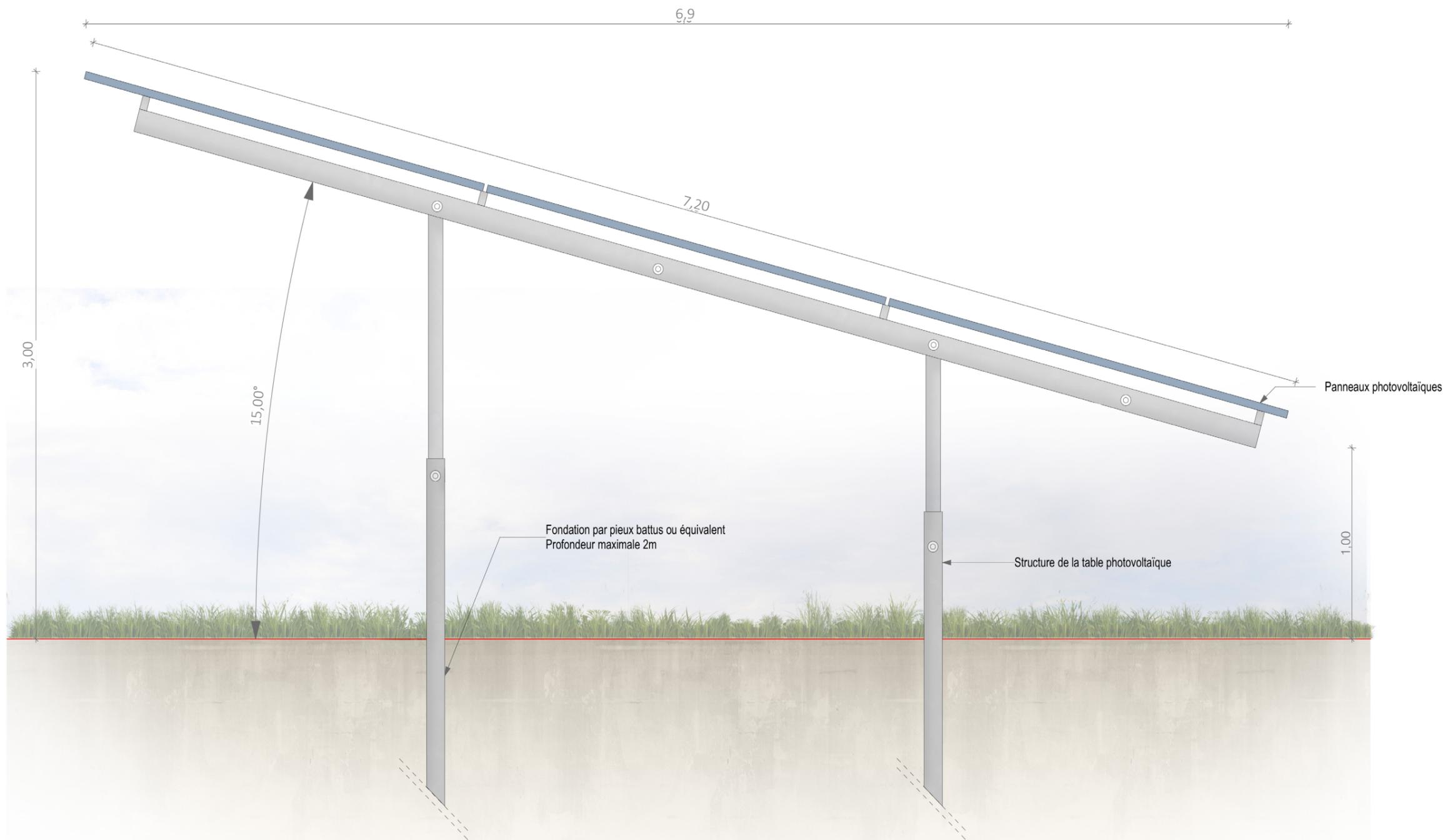


Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX



COUPE DU POSTE DE  
TRANSFORMATION

Légende

Caractéristiques d'un poste de :  
Hauteur de 3.50 m  
Longueur de 9.50 m  
Largeur de 3.00 m

Teinte gris RAL 7004

Le modèle du poste de transformation est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre. La teinte préconisée par le bureau paysage pour le poste de transformation est un RAL 7004. Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/50 au format A3

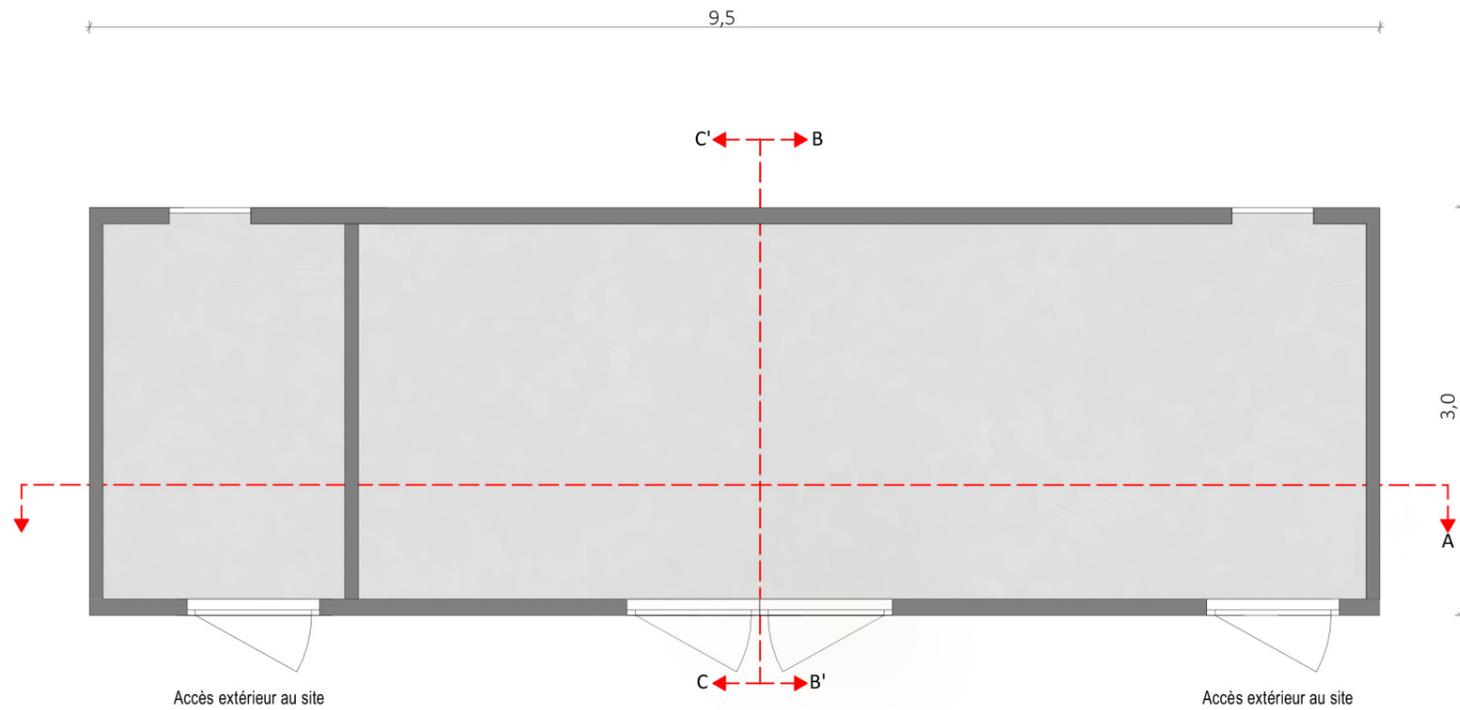


Architecte

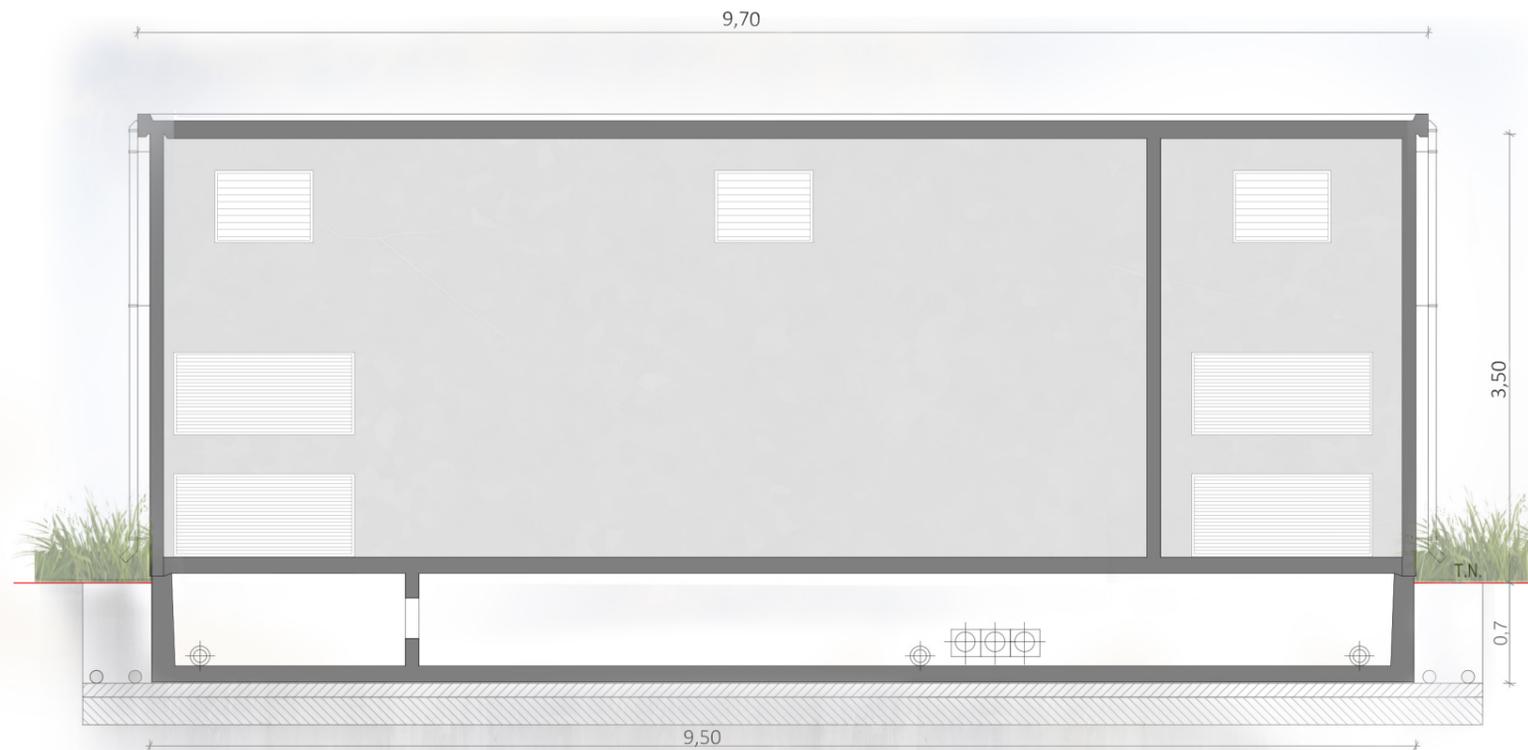
**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



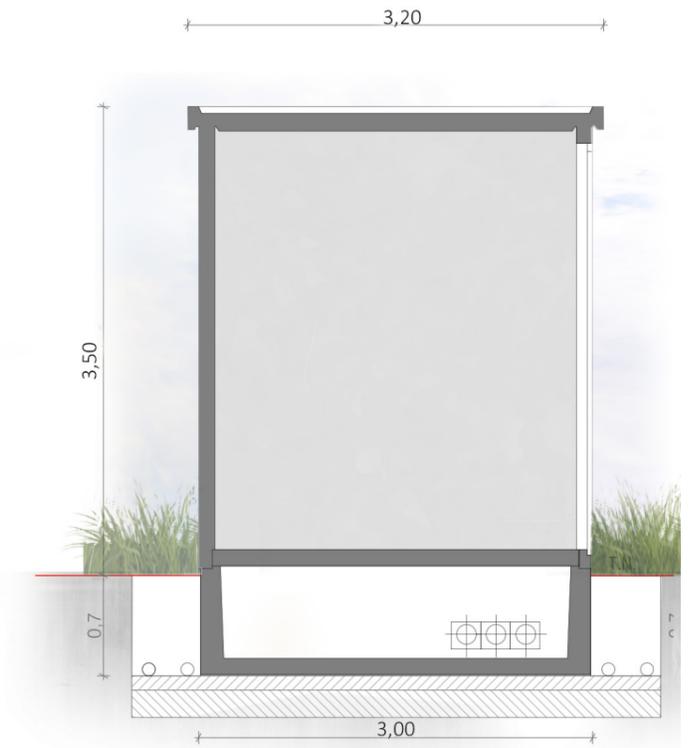
EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX



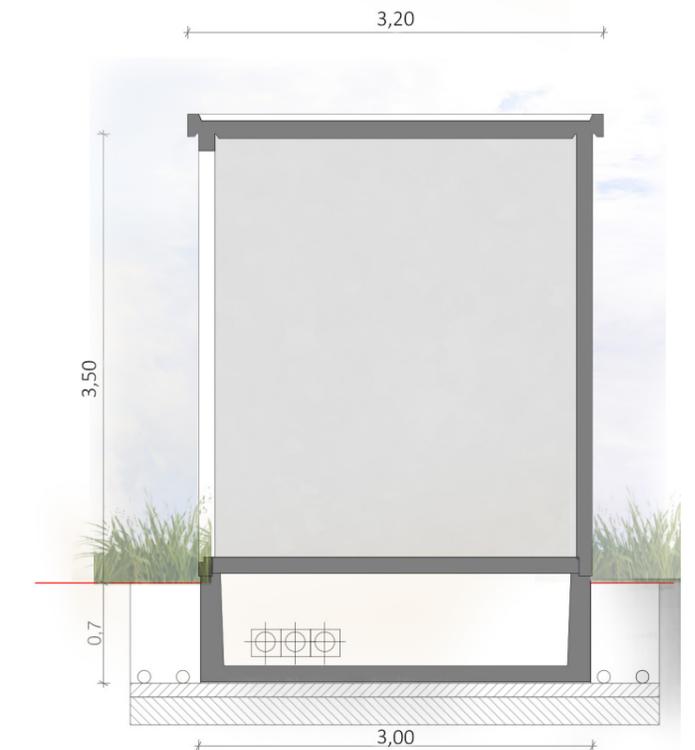
Plan de localisation des coupes



Coupe AA'



Coupe BB'



Coupe CC'

COUPE DU POSTE DE  
LIVRAISON

Légende

Caractéristiques d'un poste de livraison :  
Hauteur de 2.90 m  
Longueur de 9.0m  
Largeur de 2.80 m  
Aspect extérieur: Bardage bois

Le modèle du poste de livraison est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre. Par mesure paysagère le matériau préconisé est un bardage bois. Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/75 au format A3

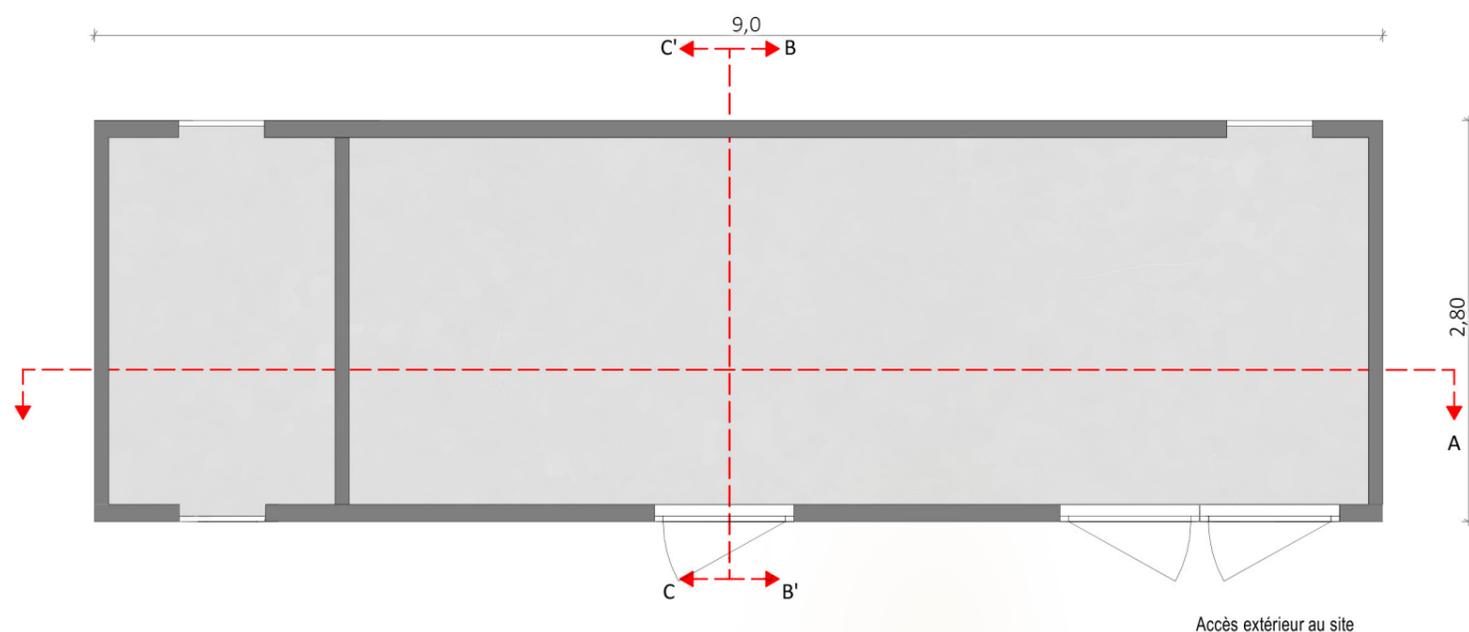


Architecte

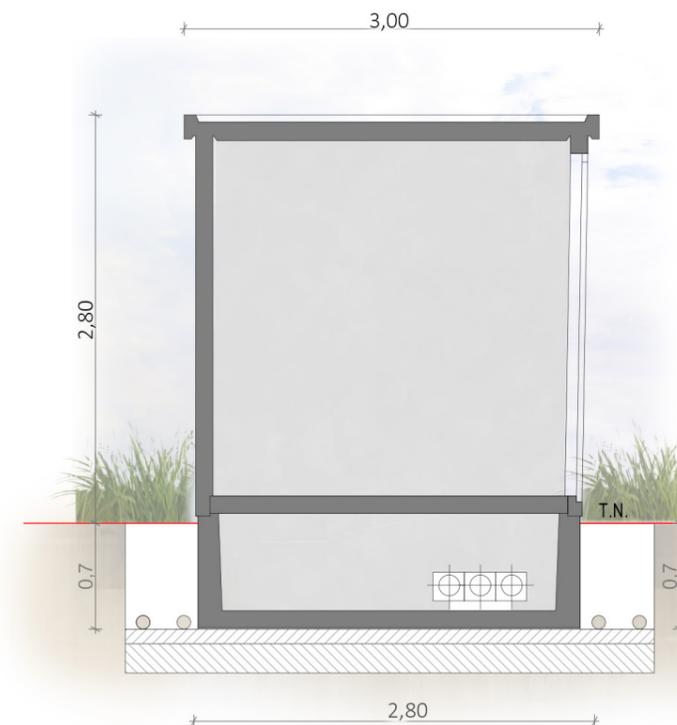
**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



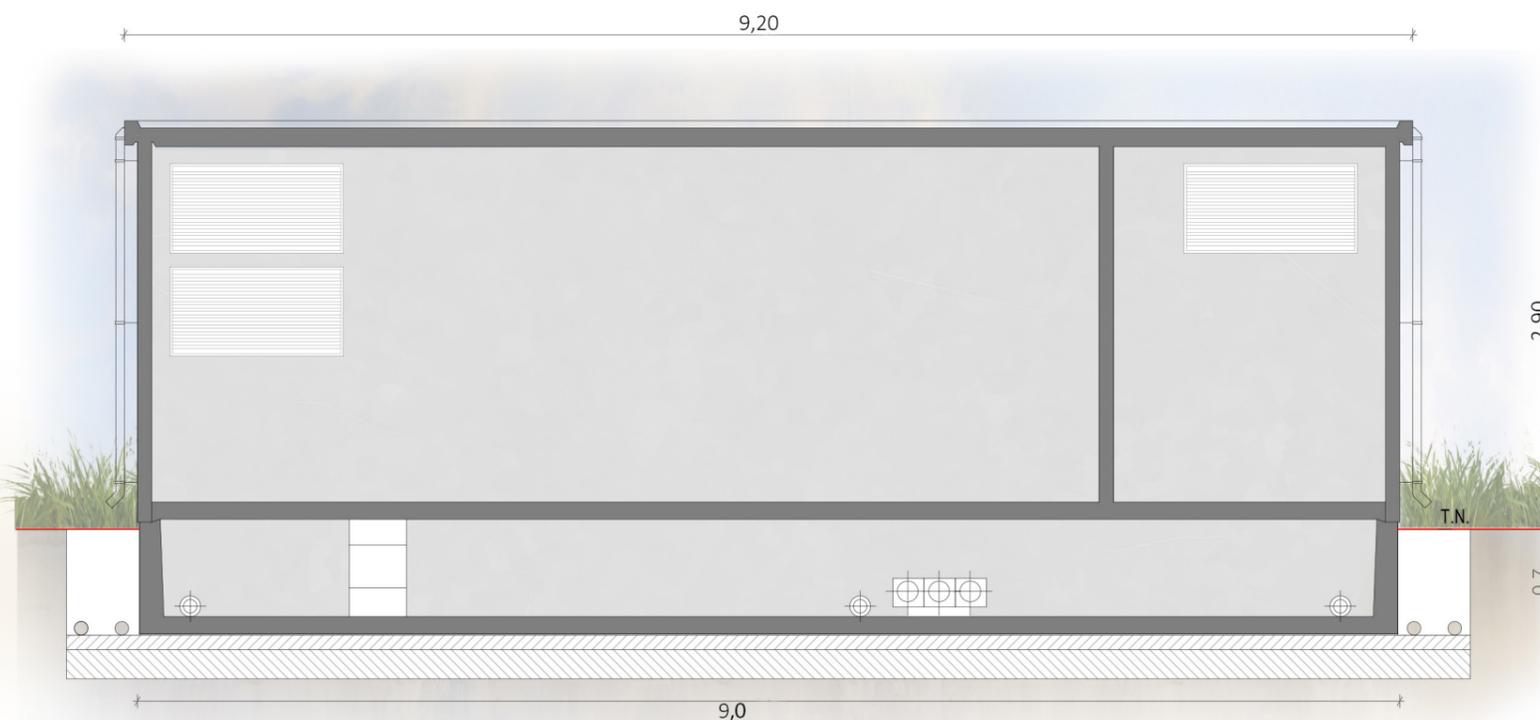
EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX



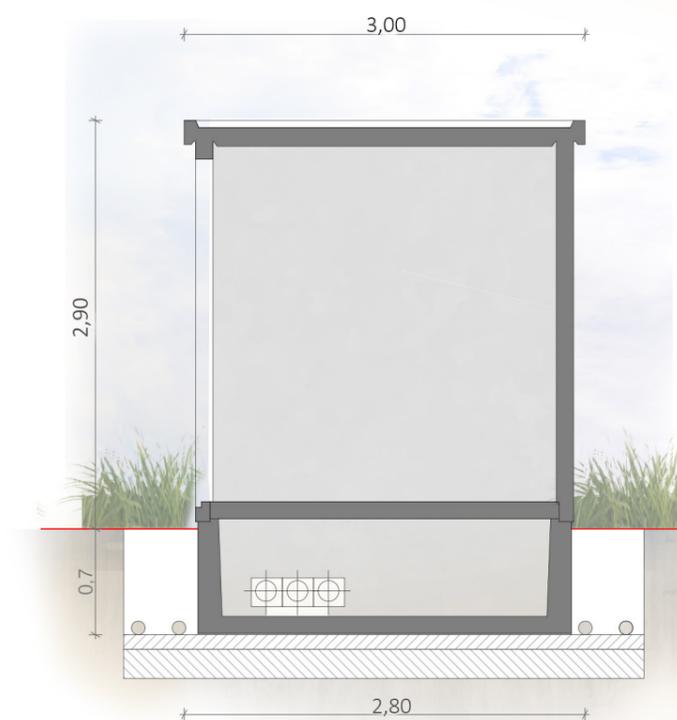
Plan de localisation des coupes



Coupe BB'



Coupe AA'



Coupe CC'



Contenu

- Notice décrivant le terrain  
et présentant le projet

# PC4- NOTICE DÉCRIVANT LE TERRAIN ET PRÉSENTANT LE PROJET ET SES AMÉNAGEMENTS

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX

# Notice descriptive

## Préambule

Le dossier de demande de permis de construire présente le projet de réalisation de la centrale photovoltaïque au sol Creys-Malville 2, dans le département de l'Isère (38), sur la commune de Creys-Mépieu (38510).

Il s'agit ici d'une demande initiale de permis de construire.

## Les caractéristiques du terrain initial

Le projet de parc photovoltaïque au sol est situé au nord du bourg de Creys-Mépieu en bordure du Rhône, sur l'enceinte du site EDF en déconstruction de Creys-Malville.

Ce projet occupera une superficie utile de 8.86 ha. La surface utile correspond à l'emprise projetée au sol de (liste exhaustive) : les structures de panneaux photovoltaïques ainsi que leurs inter-rangées, les pistes légères et lourdes, et les aménagements afférents à la centrale (citerne incendie et postes électriques). Les surfaces non utiles correspondent aux emprises qui ne seront pas équipées des installations et aménagement précités et correspondent notamment aux surfaces non équipées pour des raisons techniques, topographiques, environnementales, etc.

La commune de Creys-Mépieu est dotée d'un PLU. Les terrains se trouvent en zone Unu (secteur correspondant aux emprises de l'enceinte du site EDF et alentours), autorisant les installations concourant à la production des énergies renouvelables.

Le site présente une topographie relativement plane, d'altitudes comprises entre 214m et 228m. Une partie du site est située en contre-bas du site EDF avec une forte rupture de pente. La zone projet est globalement exposée au Sud. Le site est aujourd'hui en friche.

Le site de la centrale est situé entre la RD14a au sud et le Rhône au nord. Il s'insère au sein d'une étroite plaine en rive gauche du fleuve, cerné par un ensemble de petits reliefs boisés s'élevant autour de 300m. L'enceinte de la centrale comprend une série d'espaces en état de friche, occupant les vestiges d'anciennes plateformes et des terrains remaniés dans le cadre de la construction de la centrale. Un parc photovoltaïque existant (Creys-Malville 1) occupe une emprise de 10 ha au sein de l'enceinte au sud-est du projet.

Le projet, situé dans l'unité paysagère des basses terres rhodaniennes à l'est du plateau de l'île Crémieu, ne présente pas de sensibilités paysagères particulières. Le site ne présente aucune interférence potentielle avec des sites et des monuments réglementairement protégés.

Dans son environnement, les vues sur le site d'étude se concentrent aux abords immédiats. Seul l'îlot nord et le poste de livraison du parc seront visibles à proximité immédiate par la route départementale RD14a. D'autres vues ont été relevées mais restent toutefois partielles, en raison de la végétation présente et de la topographie dans le secteur.

## L'implantation, l'organisation, la composition et le volume des constructions nouvelles

Le projet de centrale solaire porte sur une surface d'environ 8.8 hectares (au sein de l'enceinte clôturée du site en déconstruction) et est constitué de structures supportant les modules photovoltaïques, de trois citernes incendie de 90m<sup>3</sup> de deux postes de transformations et d'un poste de livraison/transformation. Ce poste centralise la production électrique du site et marque l'interface entre la centrale photovoltaïque et le réseau public de distribution de l'électricité. L'électricité produite sera ensuite acheminée vers le point de raccordement le plus proche et disposant d'une capacité d'accueil suffisante, par une ligne enterrée sur l'ensemble de son tracé.

Des réseaux électriques entre les structures, les postes de transformation et le poste de livraison seront créés. Ils seront enterrés à environ 0,80 m de profondeur et seront réalisés au droit ou en accotement des chemins d'accès. Le réseau de fibre optique permettant la supervision de la centrale sera inséré dans les mêmes tranchées.

Le raccordement électrique externe à la centrale jusqu'au :

- Réseau de distribution publique. Cet ouvrage est intégré à la concession locale de distribution d'électricité gérée par ENEDIS ou une entreprise locale de distribution (ELD).
- Réseau de transport d'électricité. Cet ouvrage est intégré au réseau national de transport géré par RTE. Le réseau électrique externe reliera le poste de livraison au réseau public de distribution ou de transport d'électricité. Ce réseau sera réalisé par le gestionnaire du réseau de distribution (ENEDIS / ELD). Il est envisagé de raccorder le parc au poste source électrique de Montalieu, sur la commune de Montalieu-Vercieu.

La centrale photovoltaïque sera composée de 289 structures fixes (188 structures de type 3V27 et 101 structures de type 3V9) supportant les panneaux photovoltaïques inclinés à 15° vers le sud. La distance entre deux lignes de structures est de 2,5m en moyenne. La surface de l'ensemble des panneaux projetés au sol sera de l'ordre de 4.74 ha. Les structures portant les panneaux photovoltaïques seront standards avec un point bas à 1 m et un point haut à 3m.

Un ouvrage hydraulique sera aménagé : l'implantation d'une noue de largeur 0,5 m et de profondeur 0,3 m permettra sur cette implantation d'offrir un linéaire de 160 m environ, et donc un volume de stockage et d'infiltration de 24 m<sup>3</sup> protégeant l'îlot n°5. Cette solution permet l'infiltration des eaux en amont de la rupture de pente, évitant les phénomènes d'érosion en aval, et la redirection des écoulements en cas de forte pluie en direction de l'exutoire existant. Cette solution n'implique pas d'importation de matériaux.

Dans le cadre du bassin versant Ouest, un réseau de fossé périphérique déjà existant permet la gestion des eaux pluviales. Leur redistribution se fait au sein des fossés en dehors de l'emprise clôturée, en direction du Rhône. De plus, un bassin déjà existant, disposant d'une buse de rejet, est situé en aval de la rupture de pente. Ces dispositifs sont à même de gérer le surplus de ruissellement entraîné par le projet, et ne nécessitent donc pas d'ouvrages de compensation.

## L'organisation et l'aménagement des accès au terrain et aux constructions

L'accès à la zone de travaux s'effectuera via un portail d'entrée au site en déconstruction de Creys-Malville et en utilisant les chemins existants pour se rendre sur chaque partie du site.

50m de piste lourde de 5m de large seront créés pour la desserte du PDL/PTR et la circulation d'engins lourds (type grue pour le levage des postes en phase travaux). Pour le reste du site, les pistes lourdes existantes seront utilisées.

1810m de piste légère seront créés pour desservir les différents îlots et assurer la circulation dans le site lorsque l'utilisation des pistes existantes ne suffit pas. Il est à noter que ces pistes respecteront les recommandations du SDIS concernant leur mise en œuvre.

Les pistes permettent d'accéder aux installations pour l'exploitation-maintenance et d'assurer la sécurité du site en matière d'incendie.

Les 3 citernes incendie souple sont localisées à l'intérieur de l'emprise clôturée :

- Pour la citerne n°1 (90m3) à proximité du poste de livraison/transformation à l'ouest du site.
- Pour la citerne n°2 (90m3) à proximité du poste de transformation n°1 au nord du site.
- Pour la citerne n°3 (90m3) à proximité du poste de transformation n°2 et de l'entrée à l'est du site.

## Les matériaux et les couleurs des constructions

L'ensemble de la centrale utilisera la clôture doublée de barbelés déjà en place du site nucléaire en déconstruction EDF. Les postes de transformation seront dans un ton sombre gris (RAL 7004) ou équivalent. Le poste de livraison sera habillé en bardage bois (litage ajourés en mélèze). Les citernes souples seront quant à elles de couleur verte. Enfin, les panneaux photovoltaïques seront d'une teinte bleutée.

## Intégration paysagère

Les principaux enjeux de perception concernent les vues en surplomb depuis les coteaux à l'est, les perspectives à niveau en rive droite du Rhône et le contact rapproché et immédiat depuis les lieux habités et parcourus en rive gauche (Malville, RD14a...). De manière générale l'existence de la clôture et des barbelés autour du site de la centrale empêchent la mise en place de haies pouvant servir à masquer les perspectives directes depuis la RD14a. La butte surélevée directement au nord de l'îlot n°1 particulièrement exposée visuellement ne recevra aucun aménagement. Les postes électriques bénéficieront de mesures d'insertion paysagère (couleur, bardage).

## Le traitement de la végétation

- En phase de construction : un déboisement d'environ 2,3 ha sera nécessaire au préalable de tous travaux. Le boisement ne nécessitera pas de demande d'autorisation de défrichement. Le déboisement sera réalisé au moyen d'engins spécifiques qui d'abord couperont les arbres au plus près du sol, puis enlèveront le cas échéant les souches avec l'aide de croque-souche pour les broyer ou les laisser sur place afin de limiter au maximum l'impact du déboisement sur les sols.

Concernant les Obligation Légale de Débroussaillage (OLD), la commune de Creys-Mépieu n'est pas concernée par celles-ci. Pour la végétation basse, un tracteur équipé d'un broyeur forestier débroussillera le site au fur et à mesure de son avancée sur les terrains concernés par cette opération.

- En phase d'exploitation: la végétation sur le pourtour des pistes périphériques des îlots en zone végétalisée sera maintenue basse. Pour réduire les incidences sur les habitats favorables à des espèces à enjeux, la création d'habitats arboricoles étagés sera réalisé dans la partie sud de l'implantation.

L'exploitation des parcs solaires d'EDF Renouvelables est assurée par son service de gestion des actifs. Un plan de gestion de la végétation est réalisé annuellement afin d'adapter les pratiques de fauche aux résultats des suivis environnementaux menés. Ainsi pour la végétation, les espaces disponibles entre chaque alignement de panneaux (inter rangées) seront fauchés (1 à 2 fois par an) et les secteurs sous et devant les panneaux (devant

régulière que pour les inter rangées). Ces pratiques ont déjà fait leurs preuves sur nos autres parcs en exploitation dans le même contexte.

## SYNTHESE DES INFORMATIONS TECHNIQUES

	<b>Plan de masse</b>
<b>Poste de transformation</b>	<p>2 postes de transformation</p> <p>Dimensions extérieures : L = 9.5m ; l = 3m ; h = 3,5m</p> <p>28,5 m<sup>2</sup> chacun</p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Couleur : gris (RAL 7004 ou équivalent)</li> </ul>
<b>Poste de livraison</b>	<p>1 poste de livraison/transformation</p> <p>Dimensions extérieures : L = 9m ; l = 2,80m ; h = 2,90 m soit 25,2m<sup>2</sup></p> <ul style="list-style-type: none"> <li>- Couleur : Bardage bois (mélèze ou équivalent)</li> </ul>
<b>Hauteur des structures photovoltaïques</b>	<p>Point bas des structures photovoltaïques : 1m</p> <p>Point haut des structures photovoltaïques : 3m</p>
<b>Citerne</b>	<p>3 citernes souples verte de 90m<sup>3</sup></p>
<b>Implantation</b>	<p>L'implantation comporte 289 structures photovoltaïques (188 structures de type 3V27 et 101 structures de type 3V9), avec des inter rangées moyennes de 2,5 m.</p>
<b>Aménagements hydrauliques</b>	<p>Mise en place d'une noue sur l'îlot n°5.</p> <p>Longueur : 160m</p> <p>Largeur : 0.5m</p> <p>Profondeur : 0.3m</p> <p>Volume stockage/infiltration : environ 24 m<sup>3</sup></p>

Contenu

Plans des façades :

- D'une Structure Photovoltaïque
- Du poste de livraison
- Du poste de transformation
- De la citerne 60m3 ET 30m3

## PC5- PLANS DES FAÇADES ET DES TOITURES

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX

DEMANDE DE PERMIS DE CONSTRUIRE  
CENTRALE PHOTOVOLTAÏQUE DE  
CREYS-MALVILLE 2  
COMMUNE DE CREYS- MEPIEU (38)

**PLAN MODÈLE  
D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE  
81 PANNEAUX  
188 structures 3V27**

Légende

**Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :**

Hauteur de 3.00 m  
Longueur de 31.1 m  
Largeur de 6.9 m  
Inclinaison de 15 degrés  
Largeur projetée au sol de 6.9 m  
Terrain naturel compris entre :  
+200m et +230m NGF

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

**Echelle 1/50 au format A3**



**Echelle 1/100 au format A3**



Architecte

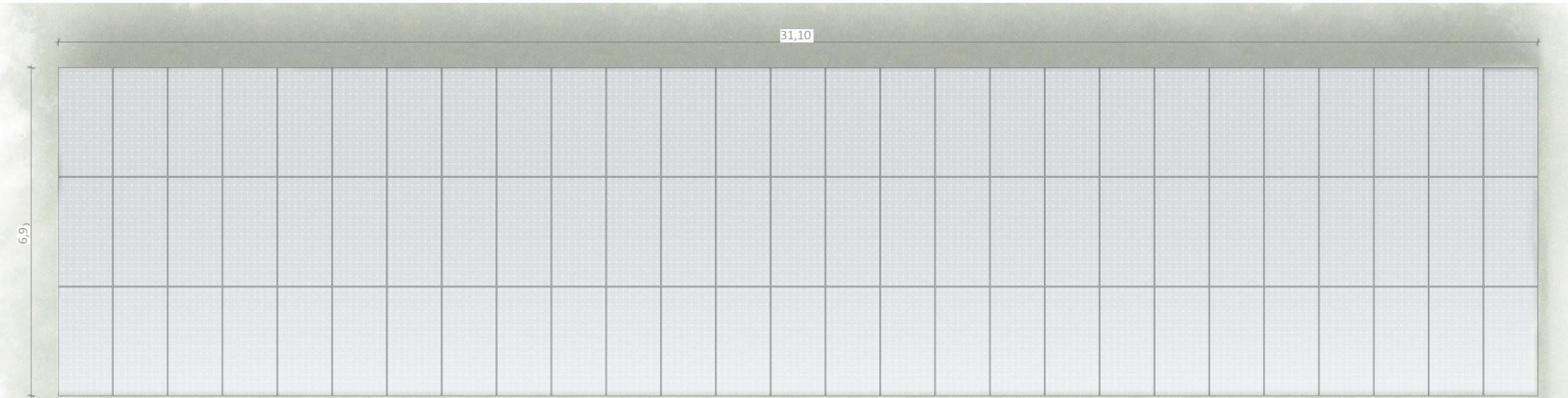
**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX



Vue de coté d'une Structure Photovoltaïque au 1/50ème



Vue de dessus d'une Structure Photovoltaïque au 1/100ème



Vue de face d'une Structure Photovoltaïque au 1/100ème

PLAN MODÈLE  
D'UNE STRUCTURE PHOTOVOLTAÏQUE  
27 PANNEAUX  
101 Structures 3V9

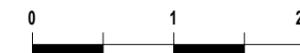
Légende

Caractéristiques d'une structure photovoltaïque :

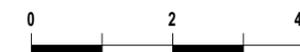
- Hauteur de 3.00 m
- Longueur de 10.4 m
- Largeur de 6.9 m
- Inclinaison de 15 degrés
- Largeur projetée au sol de 6.9 m
- Terrain naturel compris entre :  
+200m et +230m NGF

Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/50 au format A3



Echelle 1/100 au format A3



Architecte

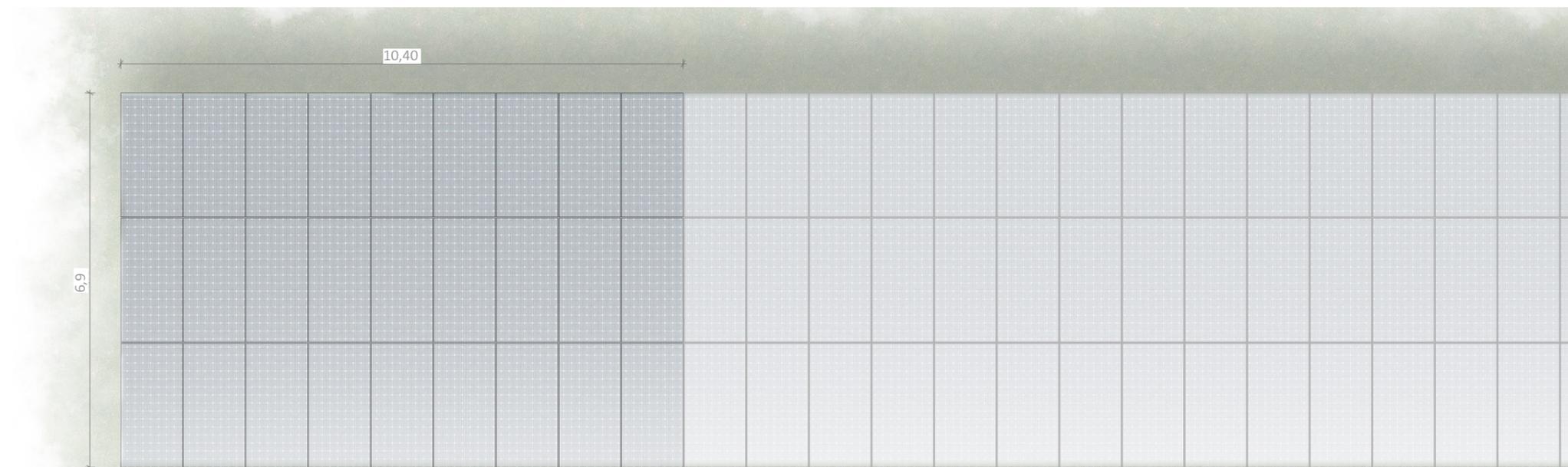
**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



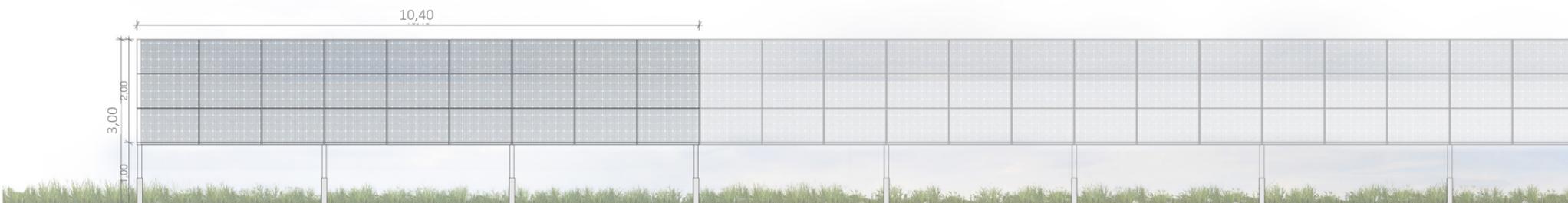
EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX



Vue de coté d'une Structure Photovoltaïque au 1/50ème



Vue de dessus d'une Structure Photovoltaïque au 1/100ème



Vue de face d'une Structure Photovoltaïque au 1/100ème

FACADES DU POSTE DE  
TRANSFORMATION

Légende

Caractéristiques d'un poste de  
transformation :

Hauteur de 3.50 m

Longueur de 9.50 m

Largeur de 3.00 m

Aspect extérieur: Teinte gris RAL 7004

Le modèle du poste de transformation est  
donné à titre indicatif. L'aspect extérieur  
est susceptible d'évoluer suivant les  
appels d'offre. la teinte préconisée par  
le bureau paysage pour le poste de  
transformation est un RAL 7004. Le  
choix définitif du type de fondation et leur  
profondeur seront validés par le bureau  
d'étude technique et l'entreprise suivant  
les préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/50 au format A3



Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 // im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX



FAÇADES  
DU POSTE DE LIVRAISON

Légende

Caractéristiques d'un poste de livraison :  
Hauteur de 2.90 m  
Longueur de 9.0m  
Largeur de 2.80 m  
Aspect extérieur: Bardage bois

Le modèle du poste de livraison est donné à titre indicatif. L'aspect extérieur est susceptible d'évoluer suivant les appels d'offre. Par mesure paysagère le matériau préconisé est un bardage bois. Le choix définitif du type de fondation et leur profondeur seront validés par le bureau d'étude technique et l'entreprise suivant les préconisations de l'étude de sol.

Echelle 1/50 au format A3

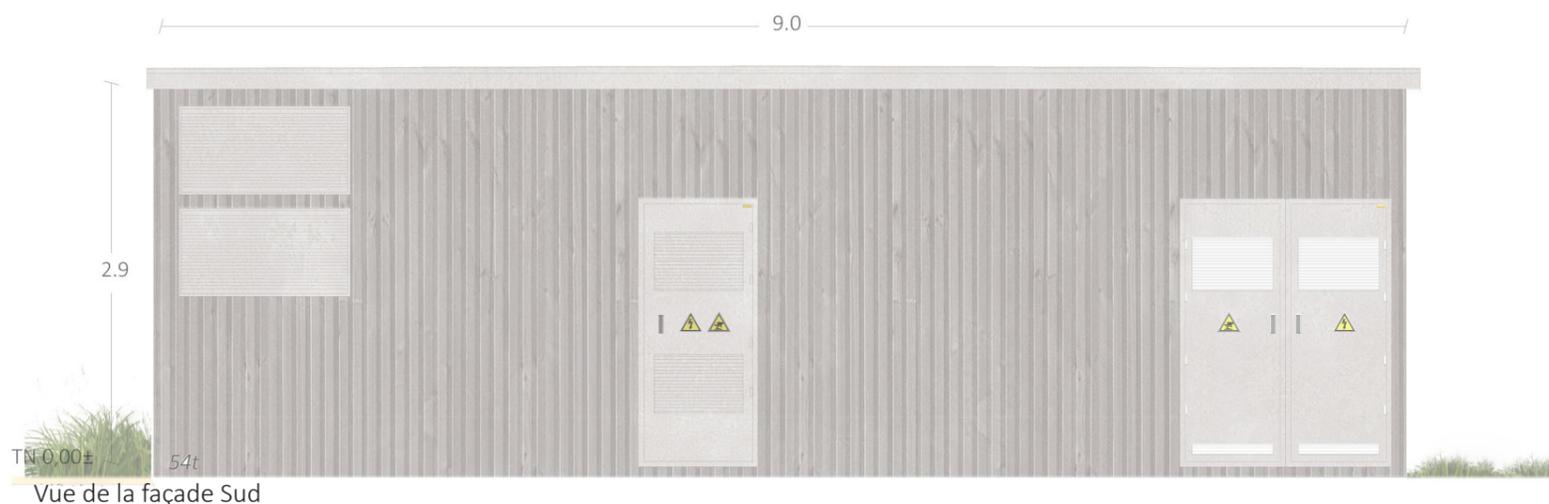


Architecte

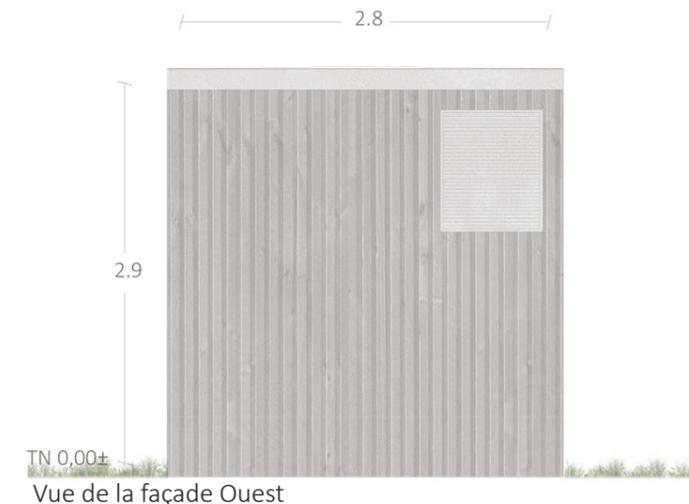
**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



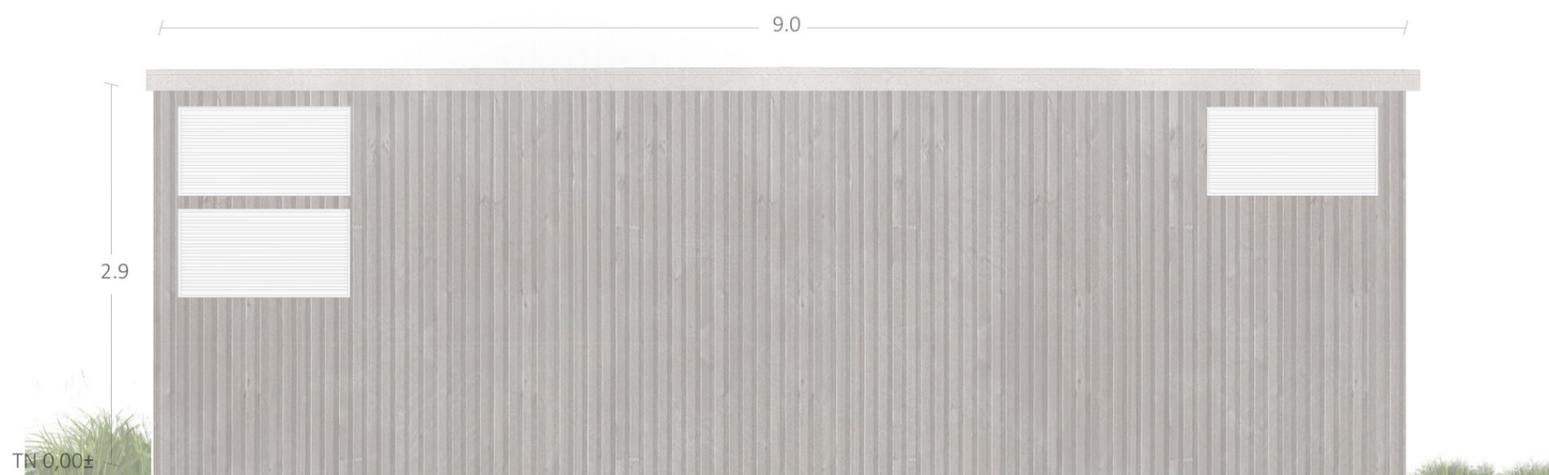
EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX



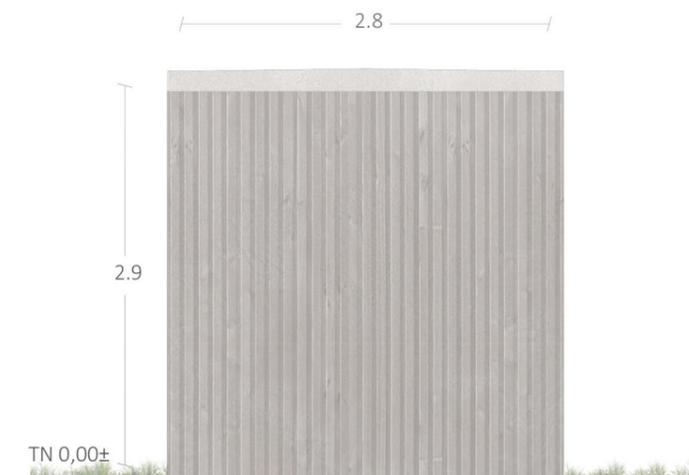
Vue de la façade Sud



Vue de la façade Ouest



Vue de la façade Nord



Vue de la façade Est

PLAN MODÈLE  
DE LA CITERNE DE 90m3

Légende

Caractéristiques d'une citerne souple :

Volume :90m3

Dimensions de la dalle :

Longueur 10,00m

Largeur 9,80m

Dimensions de la citerne :

Longueur 9,00m

Largeur 8,90m

Hauteur 1.60m

Echelle 1/50 au format A3



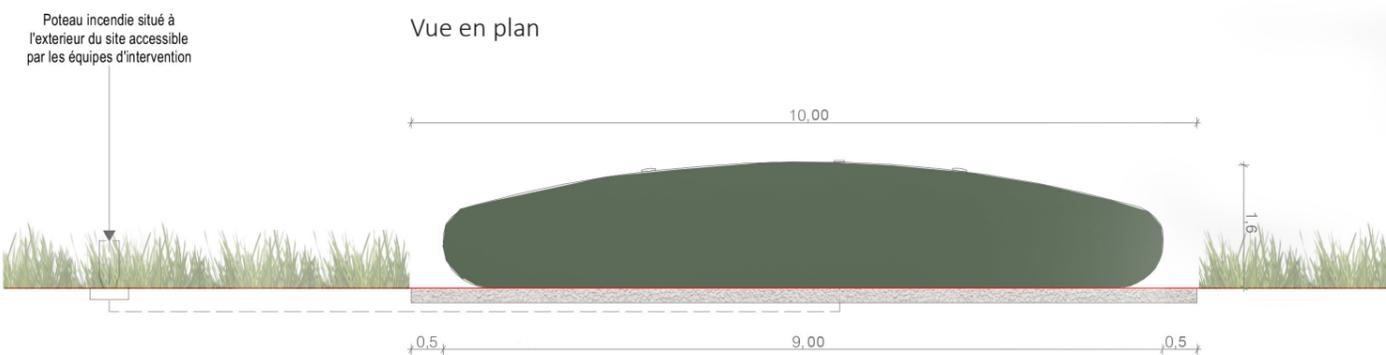
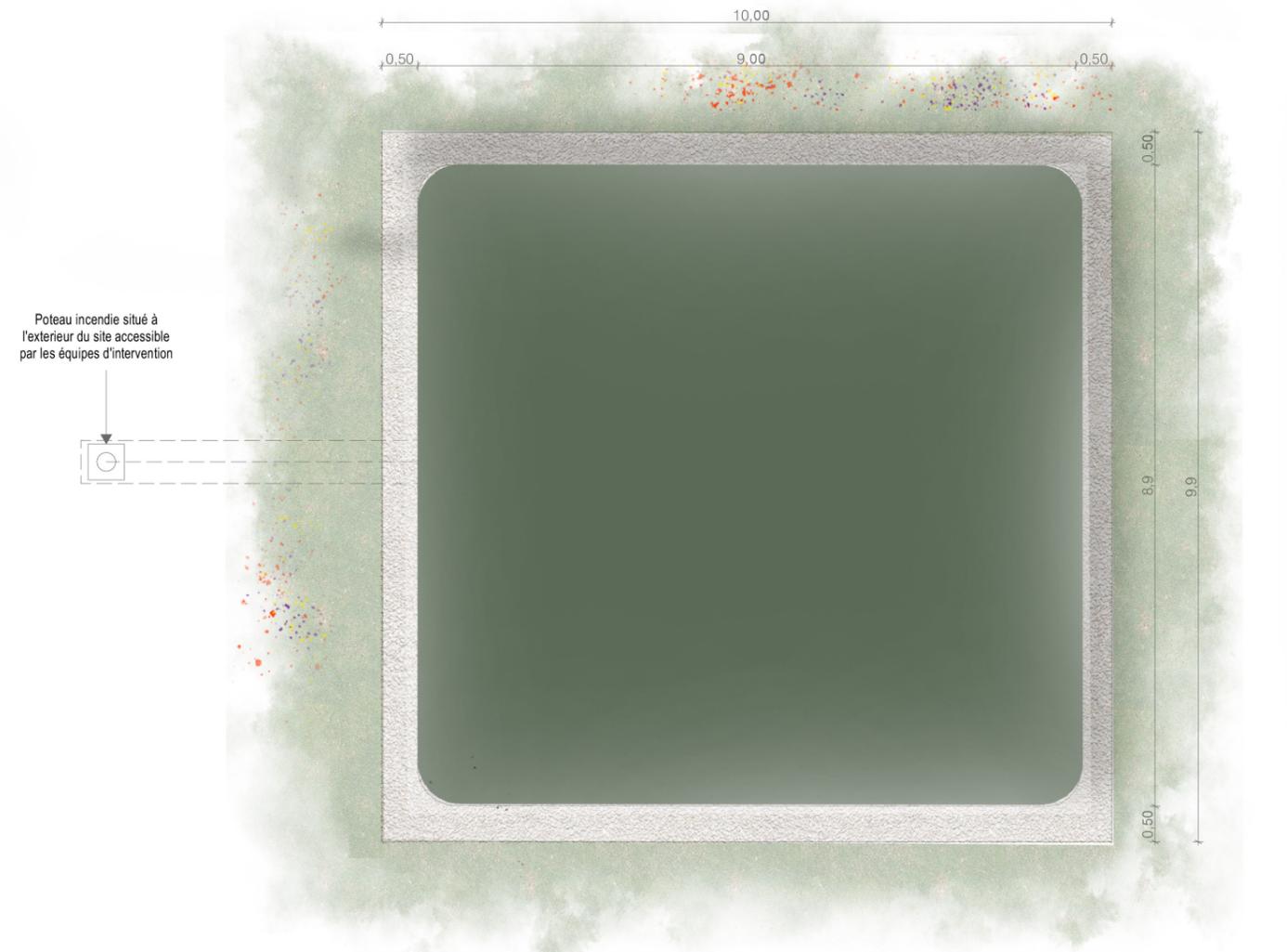
Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX



Vue en plan

Vue en façade

Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Photomontages

## PC6- DOCUMENT GRAPHIQUE PERMETTANT D'APPRÉCIER L'INSERTION DU PROJET DE CONSTRUCTION DANS SON ENVIRONNEMENT

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX

PLAN DE LOCALISATION  
DES POINTS DE VUES

Légende

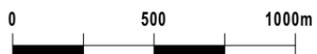
Localisation de la  
Centrale photovoltaïque



PDV



Echelle 1/25000 au format A3



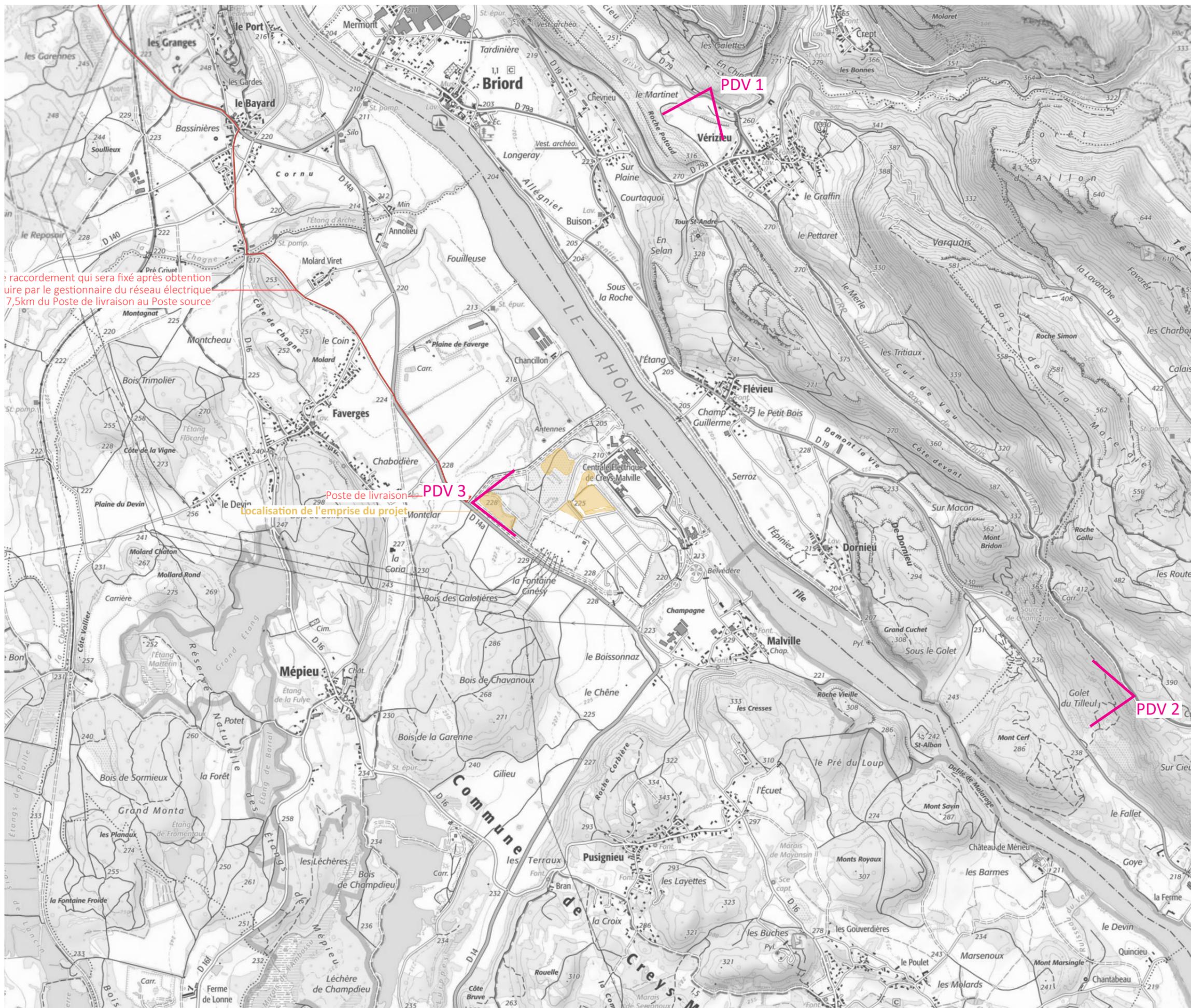
Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX





Photomontage n°1 : Perception éloignée en surplomb depuis la RD 87 à proximité de Montagnieu au nord-est.



Photomontage n°2 : Perception éloignée en surplomb depuis la GRP Tour de pays de Lhuis et d'Izieu à l'est.



Photomontage n°3 : Perception rapprochée depuis la RD 14a.



Contenu

- Plan de localisation des points de vue photographiques
- Photographies

## PC7 - PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS L'ENVIRONNEMENT PROCHE

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX

PLAN DE LOCALISATION  
DES POINTS DE VUES

Légende

-  Structures photovoltaïques
-  Poste de livraison
-  Poste de transformation
-  Piste renforcée largeur 5m
-  Piste légère largeur 5m
-  Zone tampon à débroussailler
-  Parcelles cadastrales
-  Pistes existantes
-  Bâtiments existants
-  Végétation existante
-  Réseau HTA souterrain
-  Noue 0.5m



Architecte

I'M IN ARCHITECTURE

2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / [im.in.archi@gmx.com](mailto:im.in.archi@gmx.com)  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX





Point de vue n°3 : Vue rapprochée depuis la RD 14a.



## PC8- PHOTOGRAPHIE PERMETTANT DE SITUER LE TERRAIN DANS LE PAYSAGE LOINTAIN

---

Architecte

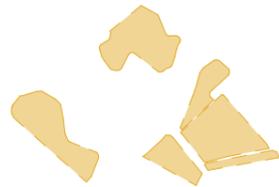
**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX

PLAN DE LOCALISATION  
DES POINTS DE VUES

Légende  
Localisation de la  
Centrale photovoltaïque



PDV

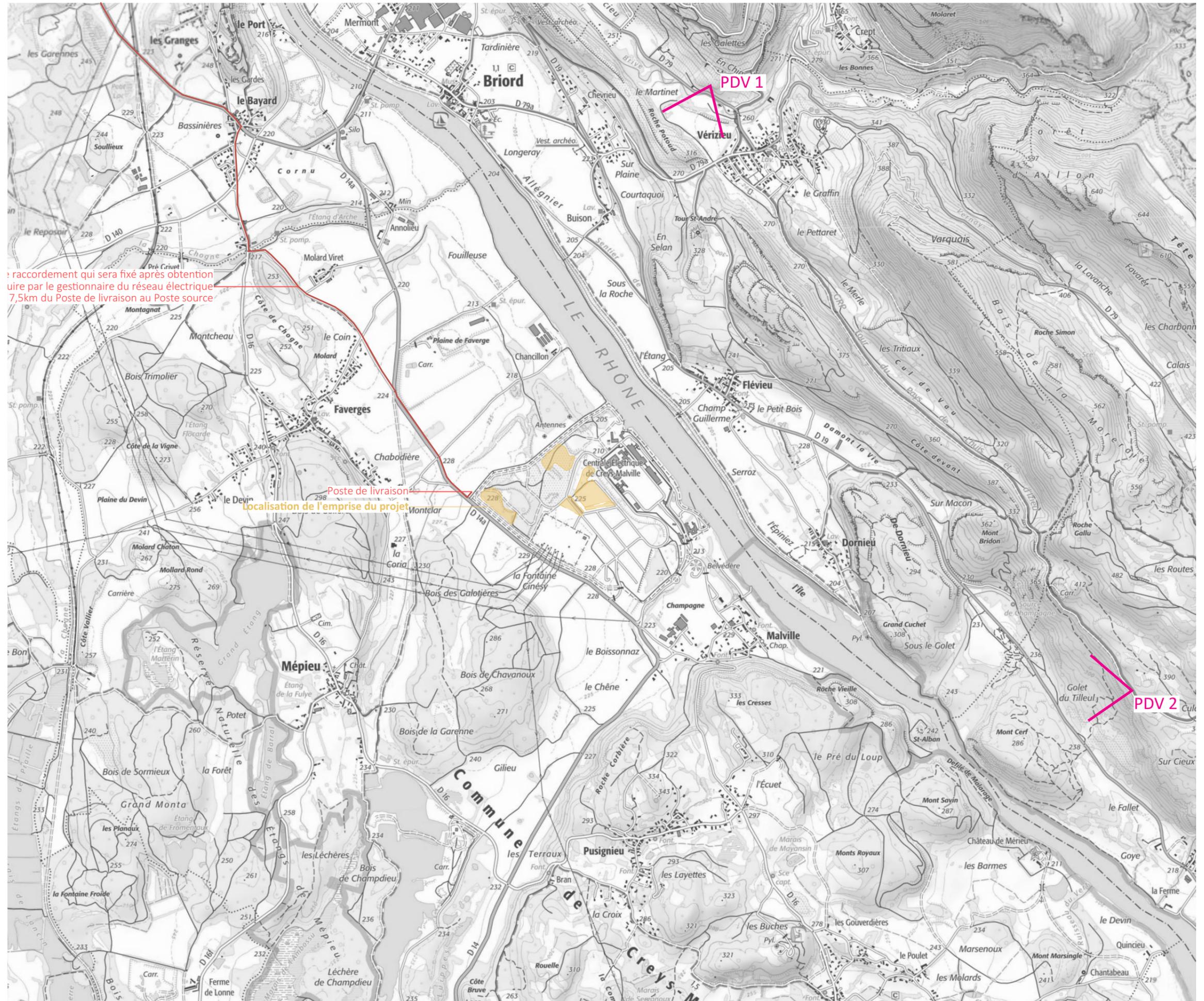


Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX



Le raccordement qui sera fixé après obtention  
de l'autorisation de construire par le gestionnaire du réseau électrique  
à une distance de 7,5km du Poste de livraison au Poste source

Poste de livraison  
Localisation de l'emprise du projet

PDV 1

PDV 2



Point de vue n°1 : Vue éloignée en surplomb depuis la RD 87 à proximité de Montagnieu au nord-est.



Point de vue n°2 : Vue éloignée en surplomb depuis la GRP Tour de pays de Lhuis et d'Izieu à l'est.

Contenu

PC11- ÉTUDE D'IMPACT (VOIR DOCUMENT JOINT)

Architecte

**I'M IN ARCHITECTURE**  
2 rue d'Auteuil 75016 PARIS  
06 71 15 45 63 / im.in.archi@gmx.com  
SAS au capital de 16500€  
533 863 940 R.C.S. PARIS



EDF Renouvelables France  
3 Boulevard des Bouvets CS 90310  
92741 NANTERRE CEDEX